

La Conférence 2

ANNÉE JUDICIAIRE 1997-1998 • N° 2 • NOVEMBRE - DÉCEMBRE 1997

s o m m a i r e

3 éditorial

5 chroniques

22 Billet d'humeur

par S.E.

5 Ai-je rêvé ?

par Paul Slachmuylder

23 Le droit qui change

par Jean-Cyril Vedekens

8 La vidéo formation

par Roland Menschaert

21 Gastronomie chronique

par Falstaff

11 dossier

L'organisation judiciaire et
le barreau au Québec

26 échos

28 activités

28 Tournoi de tennis avocat magistrats

28 Palais littéraire et artistique

28 Conférence Berryer

29 Colloque « La distribution commerciale dans tous ses états »

30 Rentrée solennelle de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles

31 Semaine de sports d'hiver

31 Colloque « La fin du bail et son contentieux »

31 Colloque « Contrats de travail: 20ème anniversaire de la loi du 3 juillet 1978 »

32 Voyage: Le Québec... Un pays nommé hiver

34 agenda & info

BMW Brussels (Quartier Louise): la confiance tout près de chez vous.



Découvrez un monde de confiance
où la perfection est un objectif
permanent.

Le professionnalisme du personnel
s'appuie sur une infrastructure de
haut niveau. Son sérieux, sa com-
pétence et sa maîtrise technolo-
gique sont votre meilleure garantie
pour vos entretiens et vos travaux
de carrosserie.

Pour votre facilité, nous mettons un
parking à votre disposition.

BMW Brussels
Succursale de BMW Belgium s.a.

Rue du Magistrat 22
1000 BRUXELLES (Quartier Louise)
Tél. 02/641 57 11



Si vous aimez conduire

Éditorial

Chronique d'une mort annoncée...

Michel Vlies



L y a deux mois, alors que le premier numéro de " La Conférence " était bouclé, un bon mois avant sa parution, les stagiaires espéraient obtenir paiement rapide du solde des indemnités qui leur étaient dues ... pour l'année judiciaire 1995-1996.

Deux mois plus tard, au jour où j'écris ces quelques lignes, ils ont obtenu satisfaction, mais l'Ordre national vient de voler en éclats ... ce qui n'étonne ou n'étonnera sans doute que ceux qui, dans ce pays, avaient depuis longtemps décidé de rêver tout éveillés.

Un bref retour en arrière s'impose.

L'arrêté royal du 10 mars 1988, pris en exécution des articles 455 et 455 bis du code judiciaire, prévoit que la subvention allouée par le ministère de la justice pour couvrir le travail accompli par les avocats stagiaires en vue de pourvoir à l'assistance des personnes dont les revenus sont insuffisants doit être répartie dans l'ensemble du pays de manière proportionnelle au travail accompli par chacun.

Traduisant dans les faits ces principes de solidarité, l'Ordre national a mis sur pied un système, complexe et certainement imparfait, mais équilibré, destiné à évaluer de manière raisonnable le travail des uns et des autres. Le subside du ministère est ainsi reparti au prorata du nombre de points obtenus par tous ceux qui consacrent une partie de leur temps à assurer la défense des plus démunis, chaque point correspondant à une certaine quantité forfaitaire de travail.

L'incontournable réalité de notre pays conduit ainsi à voir, de manière globale, les stagiaires francophones obtenir de l'Etat une aumône quelque peu plus élevée que leurs homologues flamands... situation inadmissible pour une Flandre bien décidée à scinder tout ce qui, de près ou loin, a trait à la

sécurité sociale et pour les barreaux flamands désirant, lorsqu'ils constatent qu'ils n'en tirent pas avantage, remettre en cause - avec effet rétroactif ! - les principes de solidarité et d'équité qu'ils avaient naguère acceptés.

Encore convenait-il de donner une forme de caution morale à telle revendication et de tenter des lors de jeter le discrédit sur la manière dont les francophones useraient et abuseraient du système.

Un stagiaire de Tournai ne reçoit-il pas une indemnité huit fois plus élevée que celui de Tongres ? Les chiffres parlent d'eux-mêmes lorsque l'on omet volontairement de signaler que les stagiaires tournaisiens sont quatre fois moins nombreux et que les demandes qui leur sont adressées sont deux fois plus élevées qu'à Tongres. D'un côté, chaque stagiaire devait, au cours de l'année judiciaire 1995-1996 prendre en charge en moyenne 82,72 dossiers ; de l'autre la même moyenne ne dépassait pas 11,88 dossiers.

Le critère de comparaison n'est à l'évidence pas adéquat, mais l'imagination ne fait guère défaut par delà la frontière linguistique : si les francophones doivent faire face à un nombre plus élevé de dossiers, c'est bien entendu parce qu'il font preuve de laxisme au niveau de l'évaluation de l'indigence de ceux qui font appel à leurs services. Et voilà une Flandre arrogante, se vantant de sa prospérité jusqu'à la jeter à la face des moins nantis, oublier, lorsque cela lui convient, la réalité sociale de la Wallonie et de Bruxelles; cette réalité qui, si d'aventure elle servait demain de critère mathématique en vue de répartir l'indemnité allouée par le ministère de la justice, conduirait à accroître la part des stagiaires francophones.

Tenus en échec tant par la solidarité des bâtonniers francophones que par la correction dont le bureau de l'Ordre national, paritairement composé, a voulu faire preuve vis-à-vis des stagiaires, les bâtonniers du Nord du pays, presque unanimes, ont choisi la fuite en avant, portant sur les fonds baptismaux, sans base légale aucune, un " Conseil flamand des avocats " dont la création fit immédiatement la une d'une presse flamande n'ayant manifestement rien perdu de son esprit combatif.

Logiques avec leur volonté séparatiste inavouée, mais ô combien présente les bâtonniers flamands, qui n'avaient pas hésité à prendre les stagiaires en otages, ont choisi la solution de la scission. Tant pis ... ou peut-être tant mieux car les choses ont au moins le mérite d'être claires désormais, nos dernières illusions venant de s'évanouir. La réalité rend parfois triste, mais en prendre simplement compte permet de mieux se préparer à l'avenir.

Les événements que nous venons de vivre sont d'ailleurs porteurs d'un enseignement incontournable, solidaires, les francophones ont le pouvoir de refuser l'inadmissible, laissant à ceux qui voudraient l'imposer le choix d'en revenir à plus de raison ou de claquer la porte.

Demain, lors même que la Flandre devra solliciter une modification du code judiciaire pour assurer la pérennité de l'initiative prise par la presque totalité de ses barreaux, il ne faudra plus craindre de présenter nos revendications légitimes pour sauvegarder une unité de jour en jour plus factice.

L'ANCONFÉRENCE est éditée par la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles
ÉDITEUR RESPONSABLE : Me Michel Vlies,
6 rue Hydraulique - 1210 Bruxelles
RÉDACTRICE EN CHEF : Me Anne Karcher
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : Me Nicolas Estienne

COLLABORATRICE PERMANENTE :
Regine Waterman - Tel. : 02 508.66.43
DESSINS : Marcel Siraut
RÉALISATION : RP&C
PUBLICITÉ : RP&C - 145, rue Meyerbeer - 1180 Bruxelles - Tel. : 02 344.52.20 - Fax : 02 343.61.72



*Création en argent et cristal.
La pureté du cristal symbolise le climat de
confiance entre banquier et client.
Le support en argent évoque le
professionnalisme traditionnel dont la
Kredietbank est garante.*

du Private Banking KB

Savoir-faire au Partenariat

Aux 18^e et 19^e siècles, les particuliers fortunés et les grandes familles ont couramment recours aux services d'un conseiller que l'on appelait alors l'intendant. Cet homme de confiance, expert dans son domaine, gérait leur patrimoine jusque dans les moindres détails. Il est donc bien le précurseur du "private banker" d'aujourd'hui. Inscrit dans le cercle des proches de la famille, il en gère la fortune comme un frère ou un père.

A l'aube du 21^e siècle, le Private Banking est devenu une notion universelle que chaque banque a intégré. Ou tenté d'intégrer. Car, pour en être vraiment proche, il faut pouvoir se baser sur une longue tradition. C'est le cas de la Kredietbank. Des liens solides et durables ont toujours existé entre elle et les familles entreprenantes de sa région, ce qui s'explique par un attrait commun du bien-être et du progrès ainsi que par l'établissement d'un contact personnel et d'une confiance mutuelle.

Grâce à la collaboration permanente avec le client, le patrimoine est géré en toute sécurité et discrétion. La Kredietbank élabore constamment des solutions et formules nouvelles qui répondent parfaitement aux exigences d'une gestion financière moderne et hautement personnalisée.

Tradition et savoir-faire sont donc les piliers d'un service de qualité bien inscrit dans son époque. Le secret du Private Banking selon la KB, c'est de faire de chacun de ses clients un partenaire privilégié. Nos directeurs d'agence sont à votre disposition pour de plus amples informations.



LA BANQUE QUI VOUS EST PROCHE

KREDIETBANK

Billet d'humeur

Les avocats aiment le Palais. Chaque matin, ils arpentent les couloirs les menant aux salles d'audience, dossier à la main.

Leur affaire plaidée, il s'en retournent à la buvette, le cœur léger. Ils aiment la buvette. C'est là qu'ils peuvent rencontrer leurs estimés confrères pour discuter des dernières radiations prononcées, de leur remise arrachée à la force du jarret, voire de l'intelligence des magistrats de la Cour d'appel (bien supérieurs à ceux de première instance qui les avaient injustement déboutés).

Si les avocats aiment fréquenter "leur" Palais, il est un lieu qu'ils essaient d'éviter.

Ce lieu est situé au premier étage.

D'aucuns se refusent à le fréquenter. Sauf obligation. Car il s'agit d'un endroit où il vaut mieux n'être remarqué de ses confrères. La buvette pourrait jaser...

Souvent on peut les voir attendant devant la porte, le cœur serré se demandant ce qu'il va (encore) leur arriver (car certains sont des habitués). On dit que certains n'en sont pas sortis indemnes, sinon vivants (professionnellement s'entend).

C'est sans aucun doute la raison du sentiment de peur, d'angoisse, de stress qui habite tout qui est un jour "condamné" à s'y rendre.

Vous l'aurez compris, ce lieu, ce sont les toilettes situées au premier étage, en face du bureau du secrétariat de l'Ordre français, à un jet de pierre du cabinet du Bâtonnier.

Je ne commettrai pas l'erreur de tenter de vous décrire dans quel état se trouvent ces installations sanitaires. Aucun qualificatif (si ce n'est "innommable") ne le pourrait. Je prierais ceux qui le désirent de rendre, au moins une fois dans leur vie professionnelle, une visite à ce noble endroit.

Plutôt que de tenter de rechercher les responsables, il y a, à mon sens, plutôt lieu de rechercher des moyens pour améliorer le fonctionnement de ce lieu public dont ne voudraient pas



les prisonniers d'un goulag sibérien.

Voici ma solution (à la mode d'ailleurs): une privatisation communautaire.

Le Palais de notre capitale devant servir de lieu de rendez-vous pour tous les avocats du pays, l'ensemble des barreaux de chaque rôle linguistique se verrait confier la gestion d'une moitié des toilettes.

Les flamands obtiendraient la gestion des toilettes situées à gauche en entrant (avec les quelques "pispot" y afférents), les francophones celles de droite (sans "pispot").

Pour promouvoir les contacts linguistiques, les lavabos seraient divisés de façon inverse: le lavabo de gauche pour les francophones, celui de droite pour les flamands. Cela créerait un peu de mouvement et permettrait au confrère de La Louvière de discuter avec celui de Veurne.

J'entends déjà fuser les contestations: les flamands ont plus d'argent et seront les seuls à pouvoir rénover leurs toilettes. A eux les toi-

lettes de l'an 2000, les francophones se contentant de celles d'un autre siècle.

Afin de pouvoir maintenir une certaine "pureté ethnique" dans ces lieux d'aisance, les gardes commis au contrôle de l'utilisation des commodités appartenant à leur communauté soumettraient les candidats à un test linguistique: le bon vieux "schild en vriend".

Il va de soi que les flamands, beaucoup plus entreprenants que les francophones, ne mettraient pas longtemps à racheter leurs toilettes. Leur utilisation par les francophones serait alors soumise au paiement d'une petite taxe.

Voilà une mesure qui ferait d'une pierre plusieurs coups:

- rénovation des toilettes,
- amélioration des contacts entre les communautés,
- apprentissage de la langue néerlandaise pour les francophones.

Qu'attend-on ?

S.E. ■

FONDS DE PENSION

- capital extra légal à l'âge de 65 ans
- au choix - réversible à 60 % sur la tête du conjoint ou du cohabitant survivant ou non réversible
- en cas de décès, paiement immédiat d'un capital de survie
- participations bénéficiaires
- cotisation annuelle à fixer librement entre 10.000 et 80.000 BEF et fiscalement entièrement déductible en tant que charges professionnelles

FONDS DE SOLIDARITÉ

- une allocation inconditionnelle de 120.000 BEF par an, à chaque orphelin d'un membre de la Caisse qui bénéficie d'allocations familiales et ceci jusqu'à l'âge de 25 ans
- en cas de décès d'un membre de la Caisse, allocation unique inconditionnelle de 100.000 BEF pour le conjoint survivant
- pension de survie complémentaire pour le conjoint survivant de maximum 200.000 BEF/an après enquête sur les ressources
- pension complémentaire pour le membre à partir de 65 ans de maximum 200.000 BEF/an (240.000 BEF pour un ménage) après enquête sur les ressources
- d'autres allocations sont octroyées à des membres en difficulté



Avenue de la Toison d'Or 64
1060 Bruxelles
Tél. 02/534.42.42
Fax 02/534.43.43

Ai-je rêvé ? Ou une journée comme une autre de Maître Céline Gagnon, avocate au Québec !

Paul Slachmuyder

La neige cette nuit. Le soleil ne s'est pas encore levé et le thermomètre affiche dix degrés, sous zéro ! Une température assez douce pour la saison. Cela n'empêchera pas la voiture de Céline Gagnon, - après que son fils Norman ait débranché le câble électrique qui reliait la maison à une petite résistance chauffante placée dans son moteur -, de démarrer au quart de tour.

Les pas de sa petite fille Lise sont alourdis par un grand cartable. A 7h20, tout le monde est embarqué, destination : l'école des enfants et le palais de Justice. Sur le chemin qui sépare leur maison de l'arrêt du bus scolaire, Céline rappelle à ses enfants qu'en cas de besoin ils peuvent s'adresser en confiance aux maisons qui affichent le petit panneau rouge "Parents secours"(1) qu'ils viennent d'apercevoir. Déjà le grand bus jaune du service de ramassage scolaire est en vue. Le temps de débarquer les enfants, les feux rouges " stop " du bus scolaire reconnaissable entre tous clignotent dans l'obscurité et toutes les voitures s'arrêtent pour laisser passer les enfants (2).

Pour éviter les embouteillages sur les ponts qui mènent à l'île de Montréal, la voiture sera laissée à Longueuil. Depuis la station Longueuil, un métro qui passe sous le Fleuve Saint-Laurent, mènera Céline jusqu'au Palais. A travers des galeries souterraines, elle rejoindra le bâtiment du 2ème plus important palais de Justice en Amérique du Nord (après Chicago).

Il est 8h15 : la première visite de Céline

Gagnon, avocate au Québec sera pour le greffe. Elle ne fera pas la file car la batterie de terminaux mis à disposition des avocats lui donnera les derniers renseignements qui lui manquaient. Ce matin, le président de la 3ème chambre sera bien le juge Marcel Trahan et l'avocat de la Couronne prévu sera remplacé par Sylvie Pelletier, enfin, son affaire est bien fixée à 9h30.

Le préposé à l'accueil dans le grand hall lui signale que Sylvie Pelletier est déjà arrivée et est joignable à tel numéro. Le service d'accueil au palais suit en temps réel les

Céline entre dans la salle d'audience. La disposition des lieux est conçue pour que l'avocat de la défense et l'avocat de la Couronne (l'équivalent du Parquet) soient situés à la même hauteur, de part et d'autre du juge.

Tout le monde est là, sauf le conseil de l'autre prévenu, Maître Tremblay. Il est été vu ce matin devant une chambre civile. La greffière entre en contact téléphonique avec l'accueil. La présence de Me Tremblay au Palais est confirmée par le préposé à l'accueil. Un deuxième bouton est enfoncé et une voix d'hôtesse est diffusée à travers tout le palais par un réseau de haut-parleurs :

"Maître Tremblay est attendu devant la 3ème chambre pénale". Céline Gagnon n'a pas le temps d'ouvrir son dossier que le confrère manquant les a déjà rejoints. On peut commencer. Au cours de la plaidoirie, il y aura des moments de tension et elle devra rappeler, au microphone, avec fermeté les termes de la Charte des droits de la personne qui est à la Province de Québec en plus accessible (4), ce que la Convention européenne des droits de l'Homme est à l'Europe, après épuisement des voies de recours internes. Toutes les interven-

tions du juge, des avocats et des parties sont enregistrées sur une bande magnétique et, en cas d'incident, une partie pourra demander au service du plumentif la transcription écrite de cette audience.

L'audience est achevée. Céline se dirige vers un des vingt téléphones publics situés à deux pas de la salle d'audience. Elle doit faire une recherche et dispose de peu de temps pour



audiences et les mouvements des magistrats.

Une volée d'escalier, passage au vestiaire, là un confrère pénaliste, l'avocat Louis Fournier remercie Céline pour son dernier courrier et indique qu'il y a du neuf dans cette affaire. Il est avocat permanent de l'aide juridique intervient pour une partie civile dans un des dossiers ou Céline défend le prévenu et vient de terminer sa nuit de garde appelable (3).

(1) Cet article est le fruit d'observations et d'études réalisées au cours d'un séjour de deux années au total.

Si un enfant est, par exemple, égaré, victime d'un malaise ou se sent poursuivi par un chien menaçant ou une personne mal intentionnée, il peut frapper à la porte de toutes les maisons qui affichent le panneau "parents secours".

Le parent secours qui lui ouvrira la porte, appellera ses parents ou le service compétent. Un panneau routier, placé par les autorités, indique les rues dans lesquelles il y a des volontaires de ce réseau de citoyens. Ils for-

ment une chaîne d'entraide au bénéfice de la sécurité des enfants.

(2) Une disposition spéciale du code de la route impose à tous les véhicules de s'arrêter au signal "Stop" d'un bus scolaire qui embarque ou débarque ses passagers.

(3) Une permanence 24h sur 24h est organisée en matière pénale, pour les personnes économiquement défavorisées par le centre d'aide juridique.

(4) Il existe un Tribunal des droits de la personne qui est une juridiction particulière, à côté de la Cour d'Appel, de la Cour Supérieure, de la Cour du Québec et du Tribunal du travail.

rassembler la documentation. Elle appelle la librairie officielle et apprend que la nouvelle loi coordonnée sur l'indemnisation des victimes d'accidents corporels est disponible. Elle décide de joindre l'utile à l'agréable. Elle va déjeuner à la cité Desjardins et en profitera pour passer aux "Publications du Québec". Là, elle trouvera à sa disposition la loi recherchée, pour un prix accessible, et sous une présentation moderne.

Dans un décor agréable que la FNAC ne renierait pas, les différents fascicules de toutes les lois coordonnées du Québec s'étalent sur des murs entiers. Cette librairie a pour mandat de rassembler toutes les publications de toutes les institutions publiques du Québec. Le Ministère des Communications du Québec coopère avec Communication Canada pour diffuser les publications fédérales.

Ainsi après le rayon législation, Céline trouvera rassemblés les rapports annuels du "Fonds d'aide aux recours collectifs", de la "Commission d'appel en matière de lésions professionnelles" ou du "Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels". Un peu plus loin, elle hésitera entre le rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les activités mafieuses et celui sur l'égalité entre hommes et femmes (5). Enfin, elle ne résistera pas au catalogue de la dernière exposition du musée d'Art Moderne.

En moins d'une demi-heure, sa cueillette de documentation est achevée et la moisson a été bonne. Le temps d'un sandwich accompagné d'un muffin aux pépites de chocolat au comptoir "Belgauffre" et il est l'heure de rejoindre son cabinet.

Avant cela, elle doit déposer une demande de

révision d'une décision de refus d'accorder l'aide juridique à une de ses clientes. Ce sera vite fait, l'organisme de coordination de l'aide juridique (la Commission des services juridiques) et le Comité de révision sont situés au 14^{ème} étage de la tour Est de ce même Complexe Desjardins.

Deux ascenseurs et quelques stations de métro plus tard, Céline a rejoint son bureau. L'horloge du micro-ordinateur, posé sur le bureau de Céline, indique 14h30 quand elle dépouille un message électronique venant d'une juridiction civile (6). Tous les avocats dont les dossiers sont en état d'être plaidés devant ce tribunal sont avertis qu'une plage de deux heures est disponible le 15 mars. Son affaire était fixée à l'origine en novembre de l'année en cours. Elle appelle par téléphone le confrère qui défend les intérêts de la partie adverse, lui fait part de l'opportunité qui se présente. Ils conviennent d'échanger un courrier électronique dans l'heure. A 15h15 Céline notifie au greffe que les deux parties au dossier sont d'accord de plaider le 15 mars à 10h30.

Demain, elle vérifiera la réalité de cette inscription, sans devoir quitter son bureau, grâce à son modem, relié au greffe électronique des rôles. Dans la foulée, elle écrira à sa cliente que l'affaire est fixée six mois plus tôt. Le barreau du Québec ignore ce qu'est notre arriéré judiciaire, aussi personne ne s'étonne de l'existence de "l'avancé judiciaire".

Après ses rendez-vous de l'après-midi, la rédaction d'une consultation écrite lui demande une recherche jurisprudentielle. Céline consultera la banque de données de la Société québécoise d'informatique juridique (en abrégé SOQUIJ) et y trouvera le texte intégral de jugements de la Cour d'Appel du Québec et de

la Cour Suprême du Canada (7). Après un petit café, Céline voudrait trouver l'adresse d'un centre qui organise des travaux d'intérêt général, alternatifs aux sanctions pénales, dans la banlieue Sud de Montréal. Elle décide d'appeler Communication Québec. Cette agence offre à la population un service de première ligne, de renseignements par téléphone, au comptoir d'accueil ou par écrit concernant les lois, programmes et services de tous les ministères et organismes des gouvernements du Québec et du Canada. Le préposé aux renseignements la renvoie vers Serge Massicote. Ce dernier lui donne deux adresses par téléphone et propose de lui envoyer la liste complète par télécopie ou E-mail. Avant la fin de l'après-midi, Céline aura reçu la liste et aura pu couper-coller, sans devoir les redactyographier, les informations obtenues dans la lettre qu'elle adresse à sa cliente.

Elle allait brancher sa boîte vocale, quand un client lui raconte au bout du fil que la gendarmerie royale du Canada vient de lui rapporter la plupart des objets qui avait disparus suite au cambriolage de sa résidence. Son client est à la fois surpris et ravi. Céline lui indique le fonctionnement de l'opération identification des biens et le renseigne sur les effets de cette découverte sur la plainte introduite en son temps (9).

La journée touche à sa fin. Un rapide coup d'œil sur les extraits de compte de sa banque (c'est-à-dire que Céline, comme 5 millions de ses compatriotes, est propriétaire de sa banque qui s'appelle "Les Caisses Populaires Desjardins") lui confirme que des états d'honoraires et frais ont été payés.

En qualité d'avocat de pratique privée, elle a choisi de se conventionner dans le cadre de la

(5) Par exemple: le "Rapport annuel 1995-1996 - Ministère de la Justice", 71 pages, Ed. Les publications du Québec, Québec, 1996. Les pages 25 et 26 de ce rapport annuel valent le détour, elles reprennent les délais devant les juridictions civiles et pénales, ainsi que l'âge moyen des dossiers en matière criminelle et civile.

(6) L'ensemble de l'ordre judiciaire, c'est-à-dire du "juge des petites créances" à la Cour Supérieure, a fait l'objet de six plans achevés d'informatisation. Chaque fois qu'il y a eu des compressions budgétaires du Ministère de la Justice, ce programme de modernisation a été accéléré. Le 7^{ème} plan d'équipement est en cours d'exécution.

(7) La SOQUIJ est la société québécoise d'informatique juridique. Elle est un organisme autonome qui relève du Ministère de la Justice.

(8) Voir à ce sujet Rejean Gauthier, la réponse à l'étude comparée "La justice dans les pays francophones. Mise à jour des réponses du Québec aux questionnaires de l'agence de coopération culturelle et technique 1994-1995" éditée par le Gouvernement du Québec, Ministère de la Justice, Bureau du Sous-Ministre, coordination aux affaires inter-gouvernementales, Québec, 1996.

(9) Cette opération est connue au Québec sous plusieurs noms : "Opération poinçon", "Opération identification des biens". Elle a été créée dans le but d'aider les services de police à reconnaître les biens volés et de les restituer à leurs légitimes propriétaires. À la demande d'un citoyen, au moment du dépôt d'une plainte pour vol, le numéro qui lui est propre est introduit dans un registre fédéral des objets volés.

oi sur l'aide juridique de 1972. Elle aide ses clients qui sont dans les conditions (12.500 \$ canadiens par an, soit un revenu de moins de 28.125 francs belges par mois pour une personne isolée avec un enfant) à introduire la demande d'aide juridique.

Si les centres permanents d'aide juridique ne peuvent refuser d'assister un citoyen qui répond aux conditions d'accès, Céline en revanche traite les dossiers dans les matières qu'elle a choisies. Ses états d'honoraires sont payés dans les soixante jours de l'introduction de l'état des comptes auprès de l'organisme de coordination de l'aide juridique. Elle ne connaît pas sa chance. Cela lui paraît normal.

Ce soir elle restera en ville, pour assister à un conseil de l'Ordre présidé par Madame le Bâtonnier. Son bâtonnier pourrait être comme au barreau de la ville de Québec, une avocate permanente de l'aide juridique qui a quinze ans d'expérience dans son domaine. Face à votre étonnement, Céline vous demandera : "Vous avez des médecins hospitaliers qui président aux destinées de leur conseil de l'Ordre en Belgique ? Nous au Québec, nous avons aussi des avocats et avocates des services de garde de l'aide juridique qui prennent leurs responsabilités au sein du conseil de l'Ordre des avocats".

Lorsque la journée se termine, si Céline vous invite à aller prendre un verre dans le vieux

Montréal, n'hésitez pas. Le "pot aux roses" (10), par exemple, est un café belge qui a une des plus belles caves à bière du Québec et dont le patron ressemble à Jacques Brel. Vous rêverez peut-être qu'en Belgique, on offre des services de Justice aussi bien qu'on y fabrique du chocolat, ou avec le même souci de qualité qu'on y brasse de la bière.

Et là, Céline sera très surprise d'entendre comment fonctionne la Justice en Belgique. Elle vous rappellera que Bruxelles est située sur le vieux continent, que cette journée fut une journée comme une autre pour une avocate au Québec et qu'à son sens, il y a encore beaucoup de choses à améliorer au Québec pour respecter les citoyens (11). ■

(10) Le pot aux roses, 185 rue Saint Paul Ouest, dans le vieux Montreal. Tel. (514) 282.15.09.

(11) Ce récit est une fiction et les noms cités dans cet article sont imaginaires. En revanche les services décrits ne sont pas des fictions. Ils sont quotidiennement offerts aux citoyens et aux avocats.

Réorganisation, concordat et faillite

Ce manuel traite de l'ensemble de la matière à la lumière de la réforme éternisée le 10 juillet 1997. Sont ainsi abordées toutes les questions auxquelles sont confrontés les intervenants à une restructuration, du dirigeant au curateur en passant par l'expert-comptable et le réviseur d'entreprises :

- . Comment identifier une entreprise en difficultés ? Quels sont les signaux d'alarme ?
- . Quel est le rôle du commissaire au sursis dans le cadre du plan de redressement ?
- . Quels sont les instruments juridique et financiers d'une restructuration ?
- . Quelles responsabilités particulières pour les liquidateurs ?

Un chapitre spécifique traite des restructurations transfrontalières, des faillites et concordats internationaux en droit européen.

Accompagné des textes de lois, Restructuration, concordat et faillite guidera le professionnel dans le dédale des possibilités que propose le droit belge aux entreprises en difficultés (fusion, scission, concordat...)

Les auteurs

. Pierre Demolin et Yves Brulard, Avocats aux barreaux de Mons et de Paris
. Préface de Christine Matray, Présidente du Tribunal de commerce de Namur

CARTE-REPONSE

☐ OUI, je souhaite recevoir un exemplaire de **Reorganisation concordat et faillite** au prix de 3.634 F

☐ OUI, je m'abonne à l'ouvrage de référence **'Réorganisation, concordat et faillite'** au prix de 2.543 F. Je recevrai en outre une lettre d'information trimestrielle (16 p.) et des mises à jour (19,75 F la page, avec un maximum de 200 pages par an)

Entreprise

Nom

Prénom

Rue

N°

Code postal

Localité

TVA

Tél.

Fax

Date

Signature

Attention ! Les prix susmentionnés s'entendent TVA et frais inclus. Ne payez qu'après réception de la facture. Wolters Kluwer Belgique (W.K.B. sa) a repris vos coordonnées dans un fichier afin de pouvoir vous informer de ses activités. Conformément à la loi du 08.12.1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, vous pouvez demander vos données et y apporter des corrections éventuelles.

97.64520 ADV

Plus simple et plus rapide par fax au n° 02/723 10 32

Vous pouvez également envoyer cette carte-réponse par la poste à l'adresse suivante : Ced-Samsom, à l'attention de Corry Govaerts, Kouterveld 14, 1831 Diegem

Belgilex internet

<http://www.belgilex.be>

Belgilex, le Moniteur belge électronique

- SUR INTERNET

Tous les textes publiés au *Moniteur belge* depuis 3 mois.

- SUR CD-ROM

Tous les textes publiés au *Moniteur belge* depuis le 1er janvier 1995.

Sur internet comme sur CD-Rom, un puissant logiciel de recherche "plein texte" permet de découvrir tout texte à partir de n'importe quel mot, groupe de mot, chiffre...



UN PRODUIT CONÇU ET RÉALISÉ PAR PERFORM DOC UNE SOCIÉTÉ DU GROUPE **ECHO**

15 BEF^(*) la minute

* htva

L'organisation judiciaire et le barreau au Québec

"Le Bas-Canada (Québec) forme un Etat à part. Or, dans le Bas-Canada, la population française est dans la population anglaise dans une proportion de dix contre un. Elle est compacte, elle a son gouvernement, son parlement à elle. Elle forme véritablement un corps de nation distinct"

(Alexis de Tocqueville,
De la Démocratie en Amérique)

Le Québec, est aujourd'hui, à l'instar des neuf autres provinces du Canada une démocratie parlementaire de plus de 7 millions d'habitants, soit 25% de la population du pays.

C'est dans cette partie du globe que les explorateurs appelèrent le Nouveau Monde, que s'est développée une des plus anciennes démocraties du monde occidental.

Elle est devenue le fondement de la vie politique, juridique et sociale des Québécois qui comptent à leur actif:

- une réussite incontestable en matière de protection des minorités;
- une loi novatrice sur le financement des partis politiques;
- une organisation scolaire gérée localement par des commissaires élus avec la participation directe des parents par l'entremise de comités d'école;
- une Charte des droits et libertés de la personne en illustration de laquelle le gouvernement québécois a notamment mis sur pied la Commission des droits de la personne, l'Office de protection du consommateur, la Cour des petites créances, la loi sur le recours collectif, l'aide juridique ou le Conseil du statut de la femme;
- et enfin, un parlement, d'inspiration britannique qui, avec celui de la Grande-Bretagne, est considéré comme l'un des plus vieux au monde. Il est formé de 125 députés élus au suffrage universel selon un mode de scrutin majoritaire, à un tour.

La Justice au Québec: la profession s'organise

Ce n'est qu'en 1759, sous la domination britannique, que les portes du Bas-Canada (Québec actuel) furent ouvertes aux avocats.

Les débuts de la profession furent hésitants. Il suffisait alors, pour être nommé, d'une commission du gouverneur.

Confrontés aux excès d'un tel mode de nomination, les avocats eux-mêmes demandèrent, et obtinrent en 1785, qu'un stage de formation de cinq ans soit imposé à tout candidat à l'exercice de la profession, afin de pallier l'absence de formation universitaire. C'est également à cette occasion que fut prohibé le double exercice des fonctions d'avocat et de notaire. Cette scission des professions juridiques s'est maintenue dans toute l'Amérique du Nord.

Vers 1779, les avocats de la ville de Québec ressentirent le besoin de s'unir en vue d'assurer la sauvegarde de la profession. Ainsi en 1849, naquit le Barreau du Bas-Canada. Ce barreau, à l'inverse des barreaux européens,

ne limitait pas son action à une seule ville, mais réunissait tous les avocats de la province et les regroupait en barreaux locaux qui disposaient de vastes pouvoirs.

Depuis la Loi Constitutionnelle de 1867, le Canada se caractérise par le partage de ses compétences entre le pouvoir fédéral et les provinces.

Ce partage des pouvoirs a mis en place une organisation judiciaire bicéphale. Ainsi, si le Québec applique en matière criminelle le Code criminel, héritage de l'Angleterre, elle est la seule province à s'être dotée en matière civile d'un Code civil dont les origines remontent au droit français. Les autres provinces canadiennes sont régies, en matière civile, par la Common Law.

Depuis, les avocats du Québec, d'une trentai-

La première femme admise au Barreau du Québec...



Savez-vous que ce n'est que le 29 avril 1941, grâce à un amendement de la Loi du Barreau du Québec, que les femmes ont été admises à la pratique du droit au Québec!

En 1942, la première femme fut admise au Barreau du Québec. Elle s'appelait Elizabeth C. Monk.

Exit le fameux article 28 des règlements du Barreau de la Province de Québec, adopté le 25 octobre 1917, qui stipulait en effet que "nul ne peut être admis à l'étude du droit à moins d'être sujet britannique et de sexe masculin".

Quoi qu'il en soit, la province du Québec était la bonne dernière dans la suite chronologique des autres provinces (ainsi par exemple, la loi spéciale votée par le Parlement ontarien le 02 février 1897).

55 ans plus tard, les avocates représentent plus d'un tiers du Barreau du Québec (en 1995, sur 16.344 avocats au total, on compte 5.956 avocates). Il est prévisible qu'au tournant du siècle, elles formeront la majorité de la population puisqu'il y a plus d'étudiantes que d'étudiants sur les bancs des facultés de droit...

Mais si les femmes sont nombreuses au Barreau du Québec, elles ne restent pas pour autant inactives et cherchent entre autres à améliorer leur condition au sein de leur profession afin de rétablir l'équité dans le traitement devant leur être accordé. Ainsi, par exemple, le rapport Wilson ("Rapport sur l'égalité des sexes pour la profession juridique - L'Association du Barreau du Québec - Août 1993") contient un certain nombre de pistes de réflexion élaborées à partir d'un tableau de la profession juridique qui "pratique communément la discrimination à l'encontre des femmes, tant directement qu'indirectement puisque :

- les femmes sont engagées à contre-cœur ;
- les femmes ont des perspectives professionnelles restreintes et ont moins de chances de se voir proposer des places d'associées ;
- les femmes gagnent moins que leurs homologues masculins ;
- la profession tient rarement compte des besoins particuliers des femmes qui ont des enfants ;
- l'absence de souplesse se traduit par une nouvelle réduction des possibilités de carrière et par une perte accentuée de revenus ;
- les femmes sont victimes de harcèlement sexuel ;
- les femmes appartenant à des groupes désavantagés de tout temps (femmes de couleur, autochtones, lesbiennes et femmes souffrant d'incapacité) sont confrontées à des formes de discrimination grave".



BRUYLANT

RUE DE LA RÉGENCE, 67 - 1000 BRUXELLES - TÉL. (02) 512 98 45 - FAX (02) 511 72 02

L'ÉDITEUR DU LIVRE ET DE LA REVUE JURIDIQUES EN BELGIQUE

DIFFUSEUR POUR L'EUROPE DE NOMBREUX OUVRAGES ÉTRANGERS, NOUS POUVONS EN
OUTRE COMMANDER PARTOUT DANS LE MONDE TOUS LES OUVRAGES JURIDIQUES.

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

Algemene beginselen van het Belgisch verzekeringsrecht : 2de herziene druk, par Philippe COLLE.
ISBN 2-8027-1056-7. - 1997, 172 p., **1.550 F.**

L'avenir des communes et provinces dans la Belgique fédérale. Actes du colloque édités par Philippe DE BRUYCKER.
ISBN 2-8027-1075-3. - 1997, 342 p., **2.520 F.**

Le trust et la fiducie : Implications pratiques — De trust en de fiduciaire overeenkomst : Practische implicaties, sous la direction de J. HERBOTS et D. PHILIPPE. Colloque U.C.L.-K.U.L., Vendredi 9 février 1996, Générale de Banque, Bruxelles.
ISBN 2-8027-1022-2. - 1997, 542 p., **3.950 F.**

La méthode de travail du juge international. Actes de la journée d'études du 23 novembre 1996 organisée par Moncef KDHIR à l'institut d'études politiques de Lyon.
ISBN 2-8027-1044-3. - 1997, 132 p., **1.180 F.**

Les interventions extérieures de l'armée française, sous la direction de Pierre PASCAL-LON.
ISBN 2-8027-0782-5. - 1997, 344 p., **2.400 F.**

Le contentieux de organisations internationales et de l'union européenne, par Jean MOUSSE.
ISBN 2-8027-0767-1. - 1997, 830 p., **4.800 F.**

Droits en synergie sur le travail, par Jean-Michel SERVAIS.
ISBN 2-8027-1040-0. - 1997, 288 p., **2.300 F.**

De erfrechtelijke reserve in vraag gesteld : Deel I Rechtsvergelijking — Examen critique de la réserve successorale : Tome I Droit comparé. Fédération royale des notaires de Belgique. Congrès notarial — Termonde — 1997.
ISBN 2-8027-1026-5. - 1997, 448 p., **2.600 F.**

De erfrechtelijke reserve in vraag gesteld : Deel II Belgisch recht — Examen critique de la réserve successorale : Tome II Droit belge. Fédération royale des notaires de Belgique. Congrès notarial — Termonde — 1997.
ISBN 2-8027-1067-2. - 1997, 448 p., **2.650 F.**

Traité élémentaire de droit civil belge, par Henri DE PAGE.
Tome quatrième : les principaux contrats (première partie). — Volume I, quatrième édition par Anne MEINERTZHAGEN-LIMPENS.
ISBN 2-8027-1053-2. - 1997, 770 p., **6.750 F.**

L'éthique de l'espace politique mondial, sous la direction de Klaus-Gerd GIESEN.
ISBN 2-8027-1023-0. - 1997, 360 p., **2.600 F.**

LES CODES BELGES

de Servais et Mechelynck

Entièrement sur feuillets mobiles

Cinq tomes (en dix classeurs cartonnés plein simili-cuir)

Trois mises à jour par an

Collection complète : **21.500 F**

A jour au 1^{er} janvier 1997

Pour les étudiants, prix spécial de 9.000 F plus 3 mises à jour gratuites et par la suite 50 % sur celles-ci durant toutes leurs études.

Pour les avocats stagiaires, prix spécial de 17.500 F., 6 mises à jour avec 50 % plus un abonnement d'un an à la « Pasicrisie belge ».

ne qu'ils étaient à la fin du 18^{ème} siècle, sont maintenant plus de 15.000 répartis en quinze barreaux locaux.

Deux institutions du monde judiciaire québécois retiennent plus particulièrement l'attention pour leur efficacité, leur originalité et dès lors leur exemplarité. Ce sont "l'Aide juridique" et "l'Ecole du Barreau de Québec", considérées à juste titre par les Québécois comme deux des principales composantes de la justice.

Le système québécois d'aide juridique

Il existe au Canada deux modèles de prestation d'aide juridique. Il s'agit d'une part du modèle dit du "judicare" en vertu duquel tous les services judiciaires sont fournis par des avocats de la pratique privée et, d'autre part du modèle dit du "salarié" où les services judiciaires sont fournis par des avocats salariés employés dans des centres d'aide juridique. Ce dernier système est appliqué en Nouvelle-Ecosse, à l'Île du Prince Édouard et au Saskatchewan.

La loi québécoise consacre quant à elle, à l'instar de Terre-Neuve, Manitoba et la Colombie Britannique, un système mixte combinant les deux modèles précédents.

Cette loi a été sanctionnée le 8 juillet 1972 par l'Assemblée nationale du Québec (loi sur l'aide juridique, L.Q. 1972, c.14, sanctionnée le 8 juillet 1972. Codification administrative 5^{ème} édition - Québec - Février 1981).

Genèse d'une loi

C'est dans les années 1950 que l'assistance judiciaire, précurseur du système actuel, a été établie au Québec ses premières assises par la création du "Service d'assistance judiciaire du Barreau du Québec". Seul alors, le Barreau supportait les coûts des services qu'il dispensait.

En 1967, le gouvernement québécois commença à verser à cet organisme des subventions annuelles de plus en plus importantes en vue de permettre l'expansion de ses activités.



En 1971, le Barreau du Québec et le Ministère de la Justice signèrent deux conventions dont l'une accordait, moyennant rémunération à 60% du tarif, l'assistance judiciaire en matière pénale et criminelle et des services gratuits en matière civile.

Au début des années septante, des bureaux d'assistance judiciaire furent créés par le Barreau du Québec dans des quartiers défavorisés ainsi que des "cliniques juridiques".

Mais très vite le manque de coordination et d'organisation fut patent. Une coordination légale s'imposait. C'est dans ce contexte que fut déposé le 21 mars 1972 le projet de loi n° 10 sur l'aide juridique. Cinq mois plus tard, un projet remanié fut présenté, soit le 7 juillet 1972. Le lendemain, il était sanctionné.

L'assistance judiciaire, devenue l'aide juri-

dique, n'était plus un acte charitable mais un droit pour les plus démunis d'avoir un accès aux rouages de la Justice.

Le 4 avril 1997, l'aide légale a été réformée par un décret qui est le fruit d'après négociations entre le barreau du Québec et le gouvernement.

Le projet initialement adopté par le gouvernement avait en effet suscité une levée de boucliers sans précédent de la part du Barreau du Québec - qui n'hésita pas à se mettre en grève -, notamment parce que ce projet fixait unilatéralement des tarifs de rémunération tout à fait irréaliste et imposait une réduction très importante des honoraires des avocats de pratique privée acceptant des mandats d'aide juridique.

Intégrité du régime actuel

Le régime québécois d'aide juridique a aujourd'hui 25 ans. Système parfaitement réfléchi, il est doté d'une armature légale cohérente, fouillée et structurée.

Mixité du régime

Une des caractéristiques originales et à peu près unique de ce régime est "sa mixité". En effet, les services juridiques sont dispensés à

A propos de la médiation familiale au Québec...

Le Conseil du Barreau de Montréal adoptait en 1990 une résolution favorisant le développement de la médiation comme moyen alternatif de règlement de conflits et appuyait un éventuel projet de loi sur la médiation familiale conférant au tribunal le pouvoir d'ordonner aux parties en litige, en matière familiale, de recourir à la médiation selon certaines conditions spécifiques... Le 13 mai 1992, le projet de "loi 14" sur la médiation familiale était déposé à l'Assemblée Nationale. Il fut sanctionné le 10 mars 1993. Désormais, à chaque étape d'une demande contestée, il sera possible pour le Tribunal d'ordonner un ajournement et de déférer les parties au Service de Médiation familiale de la Cour Supérieure (qui est un service public gratuit) ou, à la demande des parties, à un médiateur privé qu'elles choisissent et dont les honoraires seront pris en charge par celles-ci, dans la proportion fixée par le Tribunal. Cette médiation est totalement confidentielle: le rapport du médiateur fera mention uniquement de la présence des parties et des questions sur lesquelles il y a eu entente.

Pour être accrédité en tant que médiateur, il faut être soit avocat, notaire, psychiatre, travailleur social, conseiller en orientation ou employé dans un Centre de protection de l'Enfance et de la Jeunesse et avoir suivi un cours de formation de base de 40 heures en médiation familiale ainsi qu'avoir derrière soi 2 années d'expérience dans l'exercice de sa profession.

Depuis le 1^{er} septembre 1997, une nouvelle loi permet aux couples avec enfants de recevoir gratuitement le service d'un tel médiateur professionnel lors de la négociation et du règlement de leur demande de séparation, de divorce,...

la fois par des avocats du secteur privé et des avocats salariés regroupés au sein de corporations régionales.

Concrètement, cela signifie que le bénéficiaire de l'aide légale pourra s'adresser soit à des avocats salariés travaillant dans des bureaux d'aide juridique répartis sur tout le territoire de la province, soit à un avocat (ou depuis peu un stagiaire) du secteur privé dans la mesure où ce dernier accepte de fournir ses services conformément à la réglementation applicable. Le bénéficiaire de l'aide légale pourra également s'adresser à un notaire, nécessairement du secteur privé, le réseau ne comptant pas de notaire à son emploi.

La Commission des services juridiques

C'est la Commission des services juridiques, créée par la "Loi sur l'aide juridique", qui a pour mandat de veiller à ce qu'une aide soit fournie aux bénéficiaires de l'aide juridique dans toutes les matières du droit.

A cette fin, elle met sur pied des entités chargées de dispenser l'aide juridique et veille à leur financement.

Elle veille également au bon fonctionnement des centres d'aide juridique. Elle enquête sur tout centre dont la situation financière est déficitaire, dont l'administration et les services sont déficients et dont les activités ne semblent pas conformes à la loi sur l'aide juridique ou aux règlements adoptés en vertu de cette loi.

Outre ces fonctions de contrôle et de supervision, elle joue un rôle d'éducation et d'information, principalement auprès de sa clientèle, en promouvant notamment le développement de programmes d'information destinés à renseigner les personnes économiquement défavorisées sur leurs droits et obligations. Elle s'acquitte de cette tâche par le biais de colloques, journées d'études, émissions radio-phoniques, etc.

Elle favorise enfin la poursuite d'études et d'enquêtes en vue d'améliorer la qualité de ses services.

Des services ont été mis en place par la Commission pour assurer l'exécution de la loi sur l'aide juridique, dont les plus importants sont les bureaux locaux.

"COMMUNICATION-QUÉBEC": Un exemple de technologie au service du citoyen.

Depuis quelques années, les Québécois ont à leur disposition un service public leur permettant d'obtenir, rapidement et gratuitement, tout renseignement sur les lois, programmes et services de tous ministères et organismes des gouvernements du Québec et du Canada.

Les demandes de renseignements, introduites par téléphone, au comptoir d'accueil ou par écrit, émanent tant des particuliers que des entreprises et des agents des pouvoirs locaux.

Le préposé répond en français et en anglais, mais également en grec, en italien, en espagnol et dans sept autres langues!

C'est grâce à une banque de données informatisée de plus de 3.500 dossiers, construite en collaboration avec les divers ministères et organismes intéressés que plus d'un million de demandes sont traitées annuellement, soit plus de 5.000 par jour...

Les bureaux locaux

Ils ont pour fonction de dispenser l'aide juridique selon des critères d'admissibilité financière.

Actuellement 118 villes de la province du Québec sont desservies par 114 bureaux ouverts à temps plein et 41 à temps partiel.

Ces bureaux sont regroupés dans des corporations régionales appelées "centres communautaires juridiques".

Bénéficiaires de l'aide juridique

Le bénéficiaire de l'aide juridique est la personne qui n'a pas les moyens financiers suffisants pour exercer un droit, obtenir un conseil juridique, ou retenir les services d'un avocat ou d'un notaire, sans se priver des choses essentielles à sa subsistance, suivant les critères établis par les règlements.

Les seuils d'admissibilité ont été revus le 1er
Tableau 1

	ANNUEL	
Personne seule	8.870 \$ canadiens	(=239.490 FB)
Adulte+ un enfant	12.500 \$ canadiens	(=337.500 FB)
Adulte + deux enfants ou plus	15.500 \$ canadiens	(=418.500 FB)
Conjoints	12.500 \$ canadiens	(=337.500 FB)
Conjoints + un enfant	15.000 \$ canadiens	(=405.000 FB)
Conjoints + deux enfants ou plus	17.500 \$ canadiens	(=472.500 FB)

Tableau 2

	NIVEAU ANNUEL MAXIMAL	
Personne seule	12.640\$ canadiens	(=341.280 FB)
Adulte + un enfant	17.813\$ canadiens	(=480.951 FB)
Adulte + deux enfants ou plus	21.375\$ canadiens	(=577.125 FB)
Conjoints	17.813\$ canadiens	(=480.951 FB)
Conjoints + un enfant	21.375\$ canadiens	(=577.125 FB)
Conjoints + deux enfants ou plus	24.938\$ canadiens	(=673.326 FB)

janvier 1997, et un volet contributif basé sur les revenus et les services requis a également été introduit.

Un million sept cent mille (1.700.000) québécois ont désormais accès aux services d'un avocat ou d'un notaire.

Concrètement, coexistent deux régimes d'admissibilité financière: l'admissibilité financière gratuite et l'admissibilité financière avec contribution.

Selon le premier régime, l'aide juridique sera gratuite si la situation financière du requérant et des membres de sa famille n'excède pas les barèmes annuels suivants:

(voir tableau 1)

En ce qui concerne le second seuil, le requérant pourra obtenir l'aide juridique moyennant le versement d'une contribution variant entre 100 et 800\$ canadiens selon le service requis

lorsque sa situation financière et celle de sa famille excèdent un des trois barèmes prévus au volet gratuit sans excéder le barème suivant: (voir tableau 2)

Si la personne répond à un de ces critères et a un droit à faire valoir, un certificat d'admissibilité lui est remis. Le directeur général du centre doit alors lui fournir les services d'un avocat ou d'un notaire d'une "clinique juridique".

Le service sera rendu par un avocat du secteur privé si le bénéficiaire fait le choix particulier de cet avocat, et que celui-ci accepte de fournir ses services conformément aux règlements. Il en est de même lorsque le dossier nécessite une compétence particulière ou dans les cas de conflits d'intérêts.



Le "stage" effectué auprès d'un avocat constituait alors la seule base de formation professionnelle. L'admission était du seul ressort des ordres professionnels.

Ce système perdurera comme tel pendant près de deux siècles.

C'est en 1948 que sera institué le premier véritable régime universitaire.

L'enseignement était théorique pendant les trois premières années, et pratique durant la quatrième. Les cours étaient dispensés essentiellement par des avocats et des juges.

Financement de l'aide juridique

Le gouvernement fédéral contribue pour moins de la moitié des coûts, et le gouvernement provincial comble pour l'essentiel la différence. Ce sont pratiquement les seuls bailleurs de fonds de l'aide juridique au Québec.

Depuis 1997, les ressources de l'aide juridique sont complétées dans certains cas déterminés par la contribution financière des bénéficiaires.

Pour l'exercice 1989-1990, le gouvernement du Québec a consacré 80.260.916\$ canadiens (= 2.167.044.732 FB) à la loi sur l'aide juridique. Les crédits octroyés en 1989-1990 par le Québec à l'aide juridique sont de 378 francs belges par habitant et par an.

L'École du Barreau du Québec

Créée en 1968, l'École du Barreau du Québec bénéficie des acquis de 25 années d'existence et de quatre réformes motivées par le souci constant d'adapter son enseignement aux exigences de la pratique quotidienne du droit.

Basé sur un système de formation mixte, le programme d'enseignement allie huit mois de formation théorique à six mois de stage au terme desquels sera délivré, ou non, à l'étudiant un "certificat d'admissibilité à l'exercice de la profession d'avocat" par le Comité de vérification (article 45 de la loi sur le Barreau).

De la "cléricature" à l'École du Barreau du Québec

Il faut remonter à 1785 pour qu'apparaissent les premiers examens du Barreau de la province de Québec.

En 1968, le Barreau du Québec fonde sa propre école de formation professionnelle. De nombreuses réformes ont amélioré l'enseignement dispensé. Ainsi en 1984, l'École basait ses cours sur les techniques propres à la formation d'avocat. En 1987, elle a axé son programme de formation sur les techniques de la consultation, de la recherche, de la négociation,...

En 1994, elle ajouta à son programme de formation des cours théoriques pour pallier les lacunes des connaissances en droit constatées chez les étudiants.

Aujourd'hui, la formation dispensée à l'étudiant dure quatorze mois au cours desquels il suivra pendant huit mois une formation théorique et pendant six mois une formation pratique.

Le programme de formation professionnelle

Conditions d'admissibilité à l'École du Barreau

Selon l'article 12 du "Règlement sur la formation professionnelle des avocats", le candidat doit satisfaire aux conditions suivantes:

1. être titulaire d'un diplôme de premier cycle universitaire en droit reconnu par le gouvernement;
2. payer les frais d'admission;
3. avoir été déclaré admissible par le Comité de vérification.

Un "Comité de vérification" examine si la conduite de l'avocat est bien empreinte d'in-

ÉCOLE DU BARREAU

Quelques chiffres pour l'année 1995-1996

- Nombre d'étudiants: 915
 - filles: 544
 - garçons: 371
- Nombre de professeurs: 383
- Frais d'admission: 55\$ canadiens (= 1.542 FB)
- Frais de scolarité: 2.020\$ canadiens (= 54.540 FB)
- Frais de documentation: 475\$ canadiens (= 12.825 FB)
- L'année scolaire se compose de 108 journées d'enseignement.
- Il y a cinq examens à l'École du Barreau. Il faut tous les réussir pour être admissible au stage professionnel.
- En date du 3 février 1997:
 - 667 étudiants sont admissibles au stage (les premiers étudiants admissibles au stage l'ont été le 3 juin 1996)
 - 87,9% d'entre eux ont trouvé un stage
 - 11,7% d'entre eux sont toujours à la recherche d'un stage
 - 0,4% d'entre eux ont interrompu leur stage

Suite de la page précédente

tégrité, de modération et de dignité. Il s'assure en outre qu'il possède la compétence, les connaissances et les qualités requises pour exercer la profession d'avocat. Au cours des trois dernières années, le Comité de vérification n'a refusé l'accès à la profession qu'à une dizaine de candidats en raison d'infractions qui avaient été commises ou d'une conduite jugée indigne à la profession.

Le candidat qui est déclaré admissible reçoit une carte d'étudiant. Cette carte doit être présentée lors des séances d'examen et lors de la remise de la documentation.

Mission de l'École du Barreau

"L'École du Barreau a pour mission d'offrir aux titulaires d'un diplôme de premier cycle universitaire en droit et desirant devenir avocats, les activités de formation professionnelle comprenant la synthèse des connaissances juridiques acquises, le développement des habiletés pratiques et le stage.

En fonction de l'évolution des besoins de la profession, l'École du Barreau consacre l'essentiel de ses ressources à la réalisation de sa mission et à l'amélioration constante de ces trois aspects de la formation, lesquels ont pour finalité la compétence des avocats et l'excellence de la pratique du droit dans le respect des règles d'éthique et de déontologie. L'École du Barreau concourt ainsi à la protection du public." (Enoncé de la mission de l'École du Barreau du Québec adoptée par le Comité de la formation professionnelle le 22 novembre 1995)

Le programme de formation professionnelle

La formation théorique de l'étudiant est acquise au sein de l'école proprement dite du Barreau. Une série de cours y sont dispensés pendant 108 jours.

Le programme de formation professionnelle comporte sept volets théoriques, soit le Barreau et la pratique professionnelle, les questions de preuve et de procédure, le droit civil I (droit des personnes, de la famille, des successions et de la responsabilité), le droit civil II (obligations, droit des contrats spéciaux et droit des assurances), le droit public et administratif, le droit des affaires et le droit pénal et quatre volets d'habiletés profession-

Le paysage institutionnel québécois...

Pour dresser un bref aperçu du paysage institutionnel québécois, l'on commence par parler de la **Cour suprême du Canada**, juridiction d'ultime ressort siégeant à Ottawa et à laquelle peuvent s'adresser toutes parties à un procès, tant particuliers que pouvoirs publics.

Elle connaît de l'appel des décisions des cours d'appel provinciales ou territoriales et de la Cour d'appel fédérale, appliquant tantôt la common law, tantôt le droit civil.

Elle exerce en outre une compétence exceptionnelle dans l'appréciation de la constitutionnalité de certaines lois fédérales et provinciales, ainsi par exemple de toutes celles qui sont relatives au partage des compétences entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

Vient ensuite la **Cour d'appel du Québec**. Composée de 20 juges nommés par le gouvernement fédéral et dirigée par un "juge en chef", elle siège en degré d'appel au civil comme au pénal.

Elle entend ainsi :

- en matière civile, les appels de divers jugements de la Cour supérieure et de la Cour du Québec, sauf lorsque l'enjeu du litige est inférieur à 15.000 \$ canadiens (environ 405.000 FB), et, par exemple, les appels des décisions rendues par le "Tribunal des droits de la personne"
- en matière pénale, les appels de jugements prononcés par la Cour du Québec.

Elle siège à Montréal et à Québec.

La **Cour supérieure du Québec** constitue, quant à elle, le tribunal de droit commun du Québec. Elle est composée de 143 juges, nommés par le gouvernement fédéral et répartis entre deux divisions territoriales (Montréal et Québec).

Elle est saisie en première instance de certaines poursuites engagées en vertu du code criminel et, du point de vue civil, de tous litiges ne relevant pas expressément d'un autre tribunal, soit principalement des demandes civiles et commerciales dont l'enjeu est supérieur ou équivalent à la somme de 30.000 \$ canadiens (810.000 FB). Elle possède en outre une compétence particulière dans certains domaines, notamment en matière de faillite et de divorce.

Enfin, à la **Cour du Québec**, siègent 290 juges répartis en une division régionale de Montréal et une division régionale de Québec.

Diverses compétences particulières lui sont attribuées dans des domaines variant du droit civil au droit administratif en passant par le droit pénal.

Chaque division comprend différentes chambres, dont la chambre civile (traitant de litiges dont l'enjeu est inférieur à 30.000 \$ canadiens), la chambre criminelle et pénale, la chambre de la jeunesse ou encore la chambre de l'expropriation.

nelles, soit rédaction, consultation et recherche, négociation et représentation.

Les examens

Au total, l'étudiant doit passer cinq examens. Ceux-ci ont lieu à des dates déterminées au début de l'année scolaire et se déroulent dans chacun des centres de formation de l'École du Barreau.

Chaque secteur fait l'objet d'un examen écrit, lequel se déroule au terme de l'enseignement

de ce secteur.

Pour réussir un examen, l'étudiant doit obtenir au moins 60% des points. Les résultats sont envoyés à l'étudiant par la poste.

Des examens de reprise sont prévus pour l'étudiant qui est en situation d'échec.

Le stage

Le stage est d'une durée de six mois consécutifs. Il doit contribuer adéquatement à la préparation à l'exercice de la profession d'avocat

Que signifient ces lettres SOQUIJ?

Si vous deviez, au détour d'une de vos lectures juridiques, tomber sur le mot SOQUIJ, il vous faut savoir qu'il s'agit là d'une des principales maisons d'édition spécialisées au Québec soit "La Société Québécoise d'Informations Juridiques". Créée par la loi sur la société québécoise d'informations juridiques, elle a le mandat de promouvoir la recherche, le traitement et le développement de l'information juridique en vue d'améliorer la qualité et l'accessibilité au profit de la collectivité. Tout un programme !

La société diffuse et commercialise chaque année une gamme étendue de publications en matière de jurisprudence, de législation, de doctrine et de répertoire dans différents domaines du droit.

De plus, elle produit et édite des banques de données de jurisprudence et est le distributeur officiel des banques de données appartenant au Ministère de la Justice du Québec, c'est-à-dire les banques de documentation législative, celles des services judiciaires et celles des bureaux d'enregistrement. Elle offre différents services à la population québécoise, tels un téléphone juridique (message préenregistré touchant plus de 150 sujets), des services de recherche documentaire, la vente de textes intégraux de jugements,...

Suite de la page précédente

et doit être effectué sous la supervision étroite d'un maître de stage.

Il doit être commencé dans les trois ans suivant la réussite de l'année de formation professionnelle.

La recherche d'un stage

Il appartient à l'étudiant de pourvoir à l'exercice effectif de son stage. Pour ce faire, en plus des démarches qu'il aura entreprises personnellement, il peut consulter tout au long de l'année le tableau d'affichage ou le cahier des stages qui se trouvent au centre de formation.

La carte de stagiaire

L'étudiant qui a rempli le formulaire ad hoc et réussi tous les examens du programme de formation professionnelle reçoit une carte de stagiaire.

Il est à noter à cet égard que c'est le maître de stage qui reçoit et conserve la carte de stagiaire. Le stagiaire reçoit lui un talon adossé à cette carte.

La déroulement du stage

Le stagiaire peut, sous la responsabilité de son maître de stage, accomplir tous les actes professionnels d'un avocat. Néanmoins, il ne peut se désigner sous le titre d'avocat.

Il doit répondre de l'accomplissement de ses tâches auprès de son maître de stage, se préparer aux deux évaluations et y participer.

L'une de ces évaluations est formative et permet au maître de stage et à l'étudiant de faire le point sur le déroulement de l'apprentissage et du travail fourni par l'étudiant. L'autre, appelée "évaluation sommative", permet de faire la synthèse, en fin de stage, des compétences acquises par le stagiaire.

Le rôle du maître de stage est rigoureusement réglementé par le "Règlement sur la formation professionnelle des avocats".

Il doit encadrer de manière soutenue le stagiaire, en lui accordant:

- un minimum de 26 heures "de supervision" qui permettent lors de rencontres entre le maître de stage et l'étudiant de faire régulièrement le point sur le déroulement du

Vous avez dit "indépendance de la magistrature"?

Sachez que c'est au "Conseil de la Magistrature du Québec", organisme composé de 14 membres et présidé par le Juge en Chef de la Cour du Québec, que revient la lourde tâche de veiller au respect de la déontologie judiciaire au Québec, en ce compris l'indépendance de la magistrature.

Ce Conseil, conformément à son mandat, a adopté un code de déontologie de la magistrature reprenant les grands principes qui guideront le travail du juge. Ce code rappelle notamment au juge "qu'il doit préserver l'intégrité et défendre l'indépendance de la magistrature dans l'intérêt supérieur de la justice et de la société".

A côté de cela, il faut savoir qu'existe au Québec un processus de sélection des juges bien particulier et fort complet, processus tendant précisément à assurer le respect d'une telle indépendance. Lorsqu'il devient nécessaire de procéder à la nomination d'un juge, un avis est publié pour inviter les personnes intéressées qui exercent la profession d'avocat depuis au moins 10 ans à soumettre leur candidature. Ce sont ensuite des représentants des tribunaux (un juge de la Cour où existe une vacance), du Barreau du Québec (un avocat nommé après consultation avec le Barreau) ainsi que de la population québécoise qui formeront un "Comité de sélection". Ce Comité rencontrera individuellement chaque candidat afin d'évaluer ses aptitudes et rédigera un rapport indiquant les noms des candidats qu'il estime aptes à être nommés juges. Ce rapport sera remis au Ministère de la Justice qui soumettra alors un projet de décret au gouvernement.

stage. L'étudiant est notamment évalué sur le développement de compétences convenues préalablement.

- un minimum de 45 heures "d'entraînement à la tâche" centrées sur l'apprentissage d'une tâche en particulier (par exemple apporter des modifications à un acte de procédure rédigé par l'étudiant).

Des rapports d'évaluation sont remplis à ces occasions par le maître de stage pour être remis dans des délais prescrits à l'École du Barreau. Ces rapports ont principalement pour objectif de dresser un portrait des stages. En aucune manière, l'École ne peut, à la lecture d'un rapport, invalider un stage.

Assermentation

Dès le dernier jour de son stage, le stagiaire est admissible à l'assermentation.

Il doit pour ce faire remplir le formulaire "Demande d'inscription au Tableau de l'Ordre" et le retourner, à la date indiquée sur le talon de la carte de stagiaire, au Comité de vérification, avec les deux rapports d'évaluation du stage.

C'est le "Comité de formation professionnelle" qui se prononce sur la validité du stage. Si le Comité est favorable, son président délivre un certificat d'admissibilité à l'exercice de la profession d'avocat.

C'est ce document qui permet à l'École du Barreau de procéder à l'assermentation.

Les assermentations individuelles au Barreau du Québec ont lieu deux fois par mois.

Il existe également une assermentation collective. Celle-ci regroupe tous les étudiants qui ont commencé leur stage à la date fixée par le Comité de la formation professionnelle, soit par exemple le 2 juin 1997. L'étudiant

devient alors un "futur membre assermenté", ce qui signifie qu'il ne peut pas pratiquer, ni agir à titre d'avocat, ni se présenter comme tel, tant qu'il n'a pas payé sa cotisation.

La cotisation à l'Ordre pour l'exercice 1997-1998, section locale de Québec, est de 33.296 \$ canadiens (= 898.992 FB).

Une fois celle-ci payée, le futur membre assermenté devient membre assermenté.

Inscrit au Tableau de l'Ordre, une longue et prometteuse carrière d'avocat commencera enfin pour lui....

Conclusion

A l'instar du droit à la santé reconnu chez nous, il existe au Québec depuis plus de 25 ans un système organisé, cohérent et équitable d'accès au Droit et à la Justice.

Celui-ci nous laisse rêveurs. Indépendamment de l'efficacité de son organisation, il repose sur un financement très largement supérieur à ce que nous connaissons. Ainsi, alors que la Belgique consacre à peine 11,5 francs par an et par habitant à l'aide légale, les crédits qui y sont consacrés au Québec atteignent voici déjà près de dix ans la somme annuelle de 378 francs par habitant.

Dans un tout autre domaine, nos confrères québécois sont parvenus à assurer aux plus jeunes une formation pratique structurée et fort complète. A cet égard non plus les moyens ne font pas défaut, mais la qualité est à ce prix.

Comparaison n'est sans doute pas raison. Mais elle porte à la réflexion. ■

Dossier rédigé

par Florence Heenen et Marina Lemercier

Ne restez pas isolés!!



COMPUTER



DOCUMENT



EVENTS



UR A

Empruntez aujourd'hui la passerelle vers Internet Connectez - vous à **LEXnet**^(*)

Réseau structuré et adapté aux besoins des avocats:

Abonnements complémentaires pour ceux qui disposent déjà d'un accès Internet

- Messagerie (E-mail) (confidentialité garantie entre juristes)... les clients peuvent vous envoyer de nouveaux dossiers aisément, et l'échange entre confrères est grandement facilité (fini l'échange de disquettes)
- Accès complet à Internet, à un tarif concurrentiel
- Assistance à l'élaboration de votre site Internet et hébergement gratuit de celui-ci: c'est votre carte de visite vis-à-vis des clients potentiels belges ou étrangers^(**)
- Liens à des dizaines de sites juridiques sur Internet
- LEXnet établit en outre pour vous les liens avec de multiples sites juridiques intéressants offrant des accès à des bases de données et de la documentation juridiques sans vous déplacer de votre cabinet.

Solutions intégrées pour associations et avocats groupés

Des centaines d'avocats ainsi que des associations déjà connectés dans toute la Belgique, pourquoi pas vous?

(*) Un PC 386 et un modem sont la configuration minimum

(**) Moyennant l'autorisation préalable de l'Ordre des avocats compétent



Comment pouvons-nous vous informer ou vous servir?

FAX : 02/ 534.42.43, Email: lexnet@lexnet.b ou bien téléphonez au (02) 534.85.03

- ☐ Je souscris dès aujourd'hui à Lexnet avec une période de test gratuite
- ☐ Je souscris aussi à l'option Internet de Lexnet
- ☐ Je dispose déjà d'un accès Internet et je désire m'informer sur l'abonnement complémentaire
- ☐ Je souhaite des explications complémentaires par téléphone
- ☐ Je souhaite une démonstration du programme
- ☐ Donnez-moi des références de confrères qui utilisent déjà Lexnet

Mon nom: Téléphone, fax ou email:

La petite **dernière**
des **Peugeot 306** est
aussi la plus **grande**.



La famille Peugeot s'agrandit avec la version break. Avec son coffre de 442 dm³, la petite dernière des Peugeot est quand même un des plus grands breaks de sa catégorie. Modularité, nombreux espaces de rangement, cache-bagages, la Peugeot 306 break est aussi fonctionnelle que sécurisante : renforts de structure, airbags conducteur et passager de série, de quoi vous encourager vous aussi à agrandir la famille.

On devrait **toujours comparer**
sa voiture à la **nouvelle 306**.

Modèle Essence	ch./kw	Prix TVA au 1/8/97
XN 1.4	75/55	524.000
XR 1.4	75/55	573.000
XR 1.6	90/65	600.000
XT 1.6	90/65	625.000
XR 1.8 AUT	103/74	662.000
XT 1.8	112/81	666.000
Modèle Essence	ch./kw	Prix TVA au 1/8/97
XND	70/50	564.000
XRD	70/50	613.000
XRDT	90/66	660.000
XTDT	90/66	685.000

Venez la découvrir chez:

PEUGEOT UCCLE DROGENBOS
FILIALE PEUGEOT

290, rue de Stalle • 1180 BRUXELLES • Tél. 02/333.33.33

Nouvelle
306
PEUGEOT



GOFFIN-BERNARD

Détectives Privés & Associés

Avenue Winston Churchill 16 Bte 10

B 1180 Bruxelles

DROIT FAMILIAL

- Enquêtes de moralité
- Constats d'adultère
- Recherches de personnes
- Recherches successorales

DROIT COMMERCIAL

- Solvabilité
 - Organisations d'insolvabilité
 - Engagements contractuels (contrats - immobilier - recours)
 - Portrait réel des entreprises dans les contextes de rapprochements & contentieux
- Interentreprises - Concurrence déloyale

DROIT INTELLECTUEL

- Protection des marques et des brevets (contrefaçons)

DROIT DES ASSURANCES

- Fraudes (IARD, Auto, recours, divers)

Tél. : 32 2 346 61 05 - Fax : 32 2 345 47 11

Détectives privés agréés par le Ministère de l'Intérieur

Portraits à l'aquarelle et à l'huile
Tableaux sur commande
Dessins

Marcel Siraut *

artiste peintre

Parvis Sainte Alix 20 Bte 6

1150 Bruxelles Tél: 02 / 762.20.76





1. En droit du bail

L'arrêté royal du 8 juillet 1997 déterminant les conditions minimales à remplir pour qu'un bien immeuble donné en location à titre de résidence principale soit conforme aux exigences élémentaires de sécurité, de salubrité et d'habitabilité est publié au Moniteur de ce 21 août (p. 21.356)

2. En droit judiciaire

Le Moniteur de ce 3 septembre publie l'arrêté royal du 23 mai 1997 - tant attendu - fixant les conditions d'octroi, le tarif et les modalités de paiement de l'indemnité allouée aux avocats en exécution des articles 455 et 455 bis du Code judiciaire (p. 22.385)

3. En droit des assurances

La loi du 9 juillet 1975 relative au contrôle des entreprises d'assurances est modifiée par l'arrêté royal du 6 mai 1997 (M.B. 6 août 1997, p. 20.077)

4. En droit fiscal

Le Moniteur belge du 1er août 1997 publie la loi du 10 juin 1997 relative au régime général à la détention, à la circulation et aux contrôles des produits soumis à accise (p. 19.836)

La loi du 4 août 1996 portant approbation de la Convention entre le Royaume de Belgique et la République Arabe d'Egypte tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu

signée au Caire le 3 janvier 1991 est publiée au Moniteur du 24 juillet 1997 (p. 19.151)

5. En droit bancaire

Le Moniteur du 8 août 1997 publie la loi du 10 juillet 1997 relative aux dates de valeurs des opérations (p. 20.236)

6. En droit financier

L'arrêté royal du 8 juillet 1997 portant certaines mesures d'exécution relatives aux organismes de placement en créances est paru au Moniteur du 26 juillet 1997 (p. 19.340)

7. En droit commercial

Soulignons la publication au Moniteur de ce 19 juillet de la loi du 3 juin 1997 sur les protêts, ainsi que de la loi de ce 3 juin également portant des dispositions diverses relatives aux protêts (p. 18.967 et 18.969)

La loi du 24 juin 1997 modifiant la loi du 16 juillet 1948 créant l'Office belge de commerce extérieur est parue au Moniteur du 31 juillet 1997 (p. 19.615)

8. En droit social

Seule la loi du 17 juillet 1997 modifiant la loi du 20 juillet 1990 visant à promouvoir la présence équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes possédant une compétence d'avis a retenu mon attention (M.B. 31 juillet 1997, p. 19.617)...

La moisson ne fut pas riche... ■

André JOSTEN

Sprachendienst

**Le spécialiste de la traduction juridique
de et vers l'Allemand**

74, av. des Armures • 1190 Bruxelles
Tél.: 02/345.10.15 - Fax : 02/344.03.79

**PROBLEMES D'ARCHIVAGES ?
MANQUE DE PLACE ?**

VOTRE SOLUTION !

**Hays Information
Management**

Rue Picard, 32 - 1080 Bruxelles
Tél.: 02/427.71.23 - Fax : 02/420.66.86

**Software
Training Center**



**PHM
COMPUTING**

DOS - OS2
MACINTOSH - MS WINDOWS
UNIX - AS 400

Français, Néerlandais et Anglais
A Anvers, Bruxelles, Gand,
Liège, Lille, Mouscron

Renseignements et Inscription
02/374.12.29

La vidéo-formation



Roland Menschaert

Depuis quelques années le barreau de Bruxelles organise, tant à l'intention des stagiaires que des avocats inscrits au tableau, des séminaires de communication et de négociation.

L'Ordre consent un effort important en faveur des stagiaires en finançant une partie importante du coût de ces séminaires, en manière telle que les stagiaires ne payent que 3.000 francs.

Cette somme couvre le séjour, deux nuits, et la pension, à l'exception du repas du vendredi soir et des boissons.

Ces séminaires se déroulent du jeudi soir au samedi soir à l'extérieur de Bruxelles ; actuellement à l'hôtel Memling au Zoute.

En présence d'un avocat-animateur, un grou-

pe de six à dix confrères découvre au cours du week-end que nous sommes tous capables de parler en public, mais, ce qui vous en conviendrez est plus important, capables de retenir l'attention d'un auditoire et de le convaincre.

Les séminaires sont basés sur la solidarité des membres du groupe.

En effet, l'on constate une grande solidarité entre les différents participants qui se soutiennent mutuellement en proposant aux autres des améliorations et en leur suggérant de gommer des aspects moins positifs de leur façon de communiquer.

Les animateurs relèvent au cours de chaque séminaire une très nette amélioration des participants.

Au cours de tous les séminaires, cette alchi-

mie étrange qui transforme des avocats, individualistes par nature, en équipiers solidaires a toujours fonctionné.

Entendons-nous: la réussite de ces groupes est due à la prise de conscience de tous les participants de leurs qualités, de la mise en valeur de celles-ci et de leur capacité à gommer leurs éventuels défauts.

Par ailleurs, ces heures passées ensemble ont laissé à tous les participants des souvenirs à ce point agréables que beaucoup de groupes pratiquent ce sport typiquement belge : se réunir autour d'une table pour parler du bon vieux temps.

L'horaire des séminaires sera bientôt disponible. ■

CAHIERS DE DROIT EUROPEEN

Rédacteur en chef

Léon GOFFIN

Professeur émérite de l'Université de Louvain
Avocat honoraire au Barreau de Bruxelles

Directeur

Jean-Victor LOUIS

Professeur ordinaire à l'Université de Bruxelles

Secrétaire général

Denis WELBROECK

Maître de conférences à l'Université de Bruxelles
Avocat au Barreau de Bruxelles

Secrétaire

Frédéric LOUIS

Avocat au Barreau de Bruxelles

Depuis 1965, les *Cahiers de droit européen* fournissent une réflexion et une documentation de haut niveau, proche de l'actualité, sur l'évolution de tous les domaines du droit européen, y compris celui qui relève des organisations non communautaires.

Les *Cahiers de droit européen* sont le fruit de la collaboration des plus éminents spécialistes internationaux, hauts magistrats européens, professeurs d'universités européennes, avocats de renom et hauts fonctionnaires, etc.

Les *Cahiers de droit européen* sont, depuis 1965, à l'avant-plan des publications européennes dans ce domaine.

Leur publication a été reprise, au début de 1994, par les **Editions juridiques Bruylant**.

Abonnement 1997 :

5.400 BEF pour tous pays, frais d'envoi ordinaire compris.

Etablissements Emile Bruylant

rue de la Régence, 67 - 1000 Bruxelles
Tél. : 32 2 512 98 45 - Fax : 32 2 511 72 02
BBL 310-0101028-40

Juridica

Achat & vente de livres d'occasion, neufs ou rares, et de revues juridiques. Estimation de bibliothèque

rue Elise 45 • 1050 Bruxelles • Tél 02/647 05 39 • Fax 02 647.05 05
(uniquement sur rendez-vous)



"La vie est trop courte pour vivre. On découvre trop tard que la merveille est dans l'instant"

François Mitterrand

Dans leurs ouvrages respectifs, Attali, Benamou, Charasse, Duhamel, Giesbert et Péan nous livrent les aspects tantôt familiers, tantôt publics d'un président dont ils ne parviennent guère à entamer la complexité. C'est ainsi qu'aucun d'eux n'épuise les facettes paradoxales d'une personnalité qui mêle l'habileté tactique et la permanence des objectifs, cultive autant la posture présidentielle que les goûts canailles, exige la vertu et pratique le cynisme, s'exprime dans le dilletantisme et les flâneries comme dans l'opiniâtreté et le souci du détail.

Sa carrière et son histoire aussi regorgent de contradictions : fonctionnaire de Vichy et responsable d'un très actif réseau de résistance, il est à la fois l'un des plus jeunes ministres de la quatrième république et l'un des plus vieux présidents de la cinquième. Il qualifie le nouveau régime présidentiel de coup d'état permanent et lui confère ensuite sa légitimité en le soumettant aux aléas de l'alternance et de la cohabitation.

Que l'homme le plus occupé de France consacre une substantie le part de ses jours à lire et à se promener, qu'au faste feutré des salles à manger élyséennes, il préfère systématiquement l'ambiance empressée des brasseries parisiennes, vous imaginez bien que ce n'est pas pour déplaire à Falstaff.

Le dernier Mitterrand dépeint un président assis entre ses copains, aussi friand de plats rustiques que d'anecdotes croustillantes : on l'imagine sans peine scrutant avec la même avidité la robe des vins qui emplissent tour à tour son verre et celle de jolies clientes qui gagnent leur place en frôlant sa table. Les

visages se rapprochent pour faire échec à la promiscuité et au bourdonnement des conversations. Et le président d'encourager le bavardage du moment par quelque onomatopée complice, exprimant au gré de son humeur tantôt l'approbation, tantôt le scepticisme.

Il est rassurant de voir un homme exerçant de si hautes responsabilités rechercher ces instants de connivence, arrachés un à un aux pompes présidentielles. Qui donc lui en tiendrait rigueur, comme de priser la saveur simple des plats de taverne plutôt que les menus sophistiqués des banquets protocolaires, la camaraderie affectueuse plutôt que la réserve officielle et les circonvolutions diplomatiques ?

Sans doute chérit-il l'atmosphère des brasseries et des bouchons parce qu'elle est fondamentalement paradoxale : nécessaire à qui aime à la fois y ressentir l'intensité de la vie et s'y ménager une niche d'intimité. Un dicton oriental nous enseigne aussi qu'on n'est nulle part mieux caché que dans l'oeil du soleil.

L'auteur de cette chronique ignore si le président, qui prisait tant les huîtres, le confit et les plats roboratifs, fréquentait le Thaumieux, rue Saint Dominique à Paris. Qu'en tout état de cause, cela ne vous dissuade pas d'en visiter la maison soeur, installée depuis quelques mois à Ixelles (Rue américaine, 124, téléphone 538.99.09, voiturier, quelques tables en terrasse). Puisque nos voisins français s'enthousiasment pour nos Léon et pour nos Quick, il serait de bon compte que nous réservions un accueil bienveillant à cet essaimage en sens inverse après avoir boudé ces dernières années les succursales de l'Alma, de l'Ecluse et autres Hippopotamus...

Si nos concitoyens apprécient déjà l'andouillette, le cassoulet et le tartare de Monsieur Thaumieux, patron à la bonne gueule et à l'accent fleurant le sud-ouest, c'est en outre parce que la maison - encore un paradoxe - est en définitive moins parisienne que corrézienne. Et qu'il y a moyen d'en sortir avec une addition peu salée en choisissant une

entrée aussi simple que traditionnelle, comme les oeufs durs mayonnaise, la salade de carottes rapées, les poireaux ou l'artichaut vinaigrette. La cuvée du patron - un assemblage de Cahors, le Chinon ou le Mercurey se marieront toutefois mieux à la salade de joue de boeuf ou de chèvre chaud, à la poêlée de champignons sauvages ou à l'entrecôte.

L'éclairage est peut-être un rien tristounet le soir mais le décor ne sent ni le clinquant ni la reconstitution. On a plutôt l'impression, un peu magique, de manger dans une brasserie qui aurait accueilli Charles Plisnier et Georges Simenon. Sous la houlette de Jacques, ancien du Grand Palais, le service est bien enlevé, chaleureux et acrobatique comme il se doit.

Tout bien pesé, le culte du paradoxe a du bon. De la fréquentation passionnée des grands auteurs, le président français avait tiré une langue d'une richesse enviable et le sens de la période qui ne fait pas de vain détour. Mais ce sont ses racines terriennes et son goût de la marche qui rythmaient ses textes. Manifestement, chez lui, le goût de la vie et le sens de la mort pouvaient faire bon ménage.

Il aurait vraisemblablement fait sien le propos de Jean-François Revel, philosophe rationaliste, grand amateur de bonne chère et académicien frais émoulu. Dialoguant avec son bouddhiste de fils dans Le moine et le philosophe, il s'y déclare à bon escient désespéré mais pas triste...



ROVER SÉRIE 400



Lorsque l'on veut investir dans une voiture, on est en droit de trouver réponse à chacune de ses exigences. Chez Rover, vous choisissez votre Rover exactement comme vous la voulez, jusque dans le moindre détail. 4 ou 5 portes, essence ou turbo diesel à injection directe, 5 vitesses ou automatique,

intérieur cuir ou velours, avec ou sans toit ouvrant, avec ou sans airbag passager, jantes en alliage au choix, couleurs, niveaux de finition... En tout 3.717 combinaisons possibles. A vous de décider, nous faisons le reste. La nouvelle Rover 400 : à partir de 529.000 FB TVAC

NOUS IRONS LOIN ENSEMBLE. ROVER.



ROVER IXELLES
Rue de Neufchâtel, 7-11
1060 Bruxelles
Tél.: 538.14.24 - Fax : 538.46.57

GRAND GARAGE ST MICHEL
Rue de L'Escadron, 35-43
1040 Bruxelles
Tél.: 732.44.00 - Fax : 736.51.3



CAISSE PRIVEE BANQUE

L'ART D'ÊTRE VOTRE BANQUIER

Votre Service Financier du Barreau:

Tél. (02) 512.23.38 - Fax. (02) 512.36.18

Philippe STAS de RICHELLE et son équipe sont à votre entière disposition pour toutes vos opérations financières et pour vous conseiller en matière de placements et de crédits.

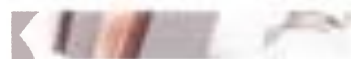
Ouvert chaque jour de 8h30 à 16h30.

L'art d'être votre banquier.

Notre vocation se définit sous le signe de l'artisanat le plus noble : vous faire bénéficier d'une tradition bancaire fondée sur l'excellence, le conseil personnel, la défense éclairée de vos intérêts. Oeuvrer pour vous avec compétence et fierté.

A une époque où l'informatique est parfois sacralisée au détriment du service, la Caisse Privée Banque concilie deux atouts: la tradition artisanale et les apports technologiques les plus évolués.

C'est tout un art.
L'art d'être votre banquier.



Caisse Privée Banque S.A
Siège Social
Place du Champ de Mars 2 - 1050 Bruxelles
Tél. 02/518 9 11 - Fax 02/513 58 94

Le plus court chemin entre vos dossiers et vous.



N°1 des logiciels pour avocats

**INTÉGRATION
CONVIVIALITÉ
PRODUCTIVITÉ
EFFICACITÉ**

**le logiciel CICERO LawPack
en est le garant**

*INFORMA Europe srl
Lovegemstraat 8 • 1861 Wolvertem
Tél.: 02/272.03.80 • Fax: 02/272.03.85*

*Numéro vert : 0800/91.080
e-mail : informa@tornado.be*

Oui, je veux améliorer le rendement de mon cabinet grâce à l'informatisation.

- ☐ Je désire m'informer sur CICERO LawPack.
Envoyez-moi toute la documentation sans engagement de ma part.
- ☐ Je désire être contacté pour une démonstration gratuite.

Nom :

Cabinet :

Rue :

Code postal :

Lieu :

Téléphone :

Renvoyez ce talon à :
INFORMA Europe srl,
Lovegemstraat 8 • 1861 Wolvertem
Fax 02/272.03.85



Avis de tempête

Le 4 décembre 1997 sera sans nul doute un jour à marquer d'une pierre noire dans les annales de notre beau pays fédéralisé. On nous annonce en effet que les éléments déchaînés conjugueront leurs efforts à ceux des forces syndicales et néanmoins vives, qu'elles soient communautaires, régionales, provinciales, communales ou même - qui sait - nationales. L'I.R.M. annonce, et pour toute la journée, des vents de tempête pouvant tourner à l'ouragan ainsi qu'une pluie diluvienne dont il ne peut être exclu qu'elle se transforme en neige. Et, comme si cela ne suffisait pas, il est prévu que les agents des transports en commun

observent de leur côté une grève totale de 24 heures qui clouera dans leurs hangars et entrepôts avions, trains, trams, métros et autres bus. La raison de ce chambardement ? La tradition, ni plus ni moins. La tradition qui veut que, lorsque la Conférence du Jeune Barreau organise son annuel jeu de massacre appelé "Conférence Berryer", il soit impossible de circuler dans Bruxelles, mais aussi d'y entrer, en particulier lorsqu'on est français, avocat au barreau de Paris et secrétaire de la Conférence du stage. Et, comme chacun sait, il serait extrêmement malvenu de rompre avec une aussi belle tradition ... G.C.



Brèves de comptoir

Joli mot d'un prévenu l'autre jour devant une chambre pénale de la cour d'appel. Opposant à un arrêt rendu par défaut, le prévenu s'expliquait sur les raisons de son absence à l'audience : "Que voulez-vous : quand je viens, on me remet, et quand je ne viens pas, on me condamne.". Effectivement, il y a de quoi n'y plus rien comprendre. G.C.



Ils sont fous ces Scots

L'on a souvent dit les Ecossais quelque peu lades, voire même franchement pingres. Agacés sans doute de cette triste réputation, les anciens sujets des rois Stuart viennent d'apporter à cette vieille légende le plus cinglant des démentis. Par un récent référendum, ils se sont en effet prononcés, et qui plus est à une forte majorité, pour la création d'un parlement dont le moindre des pouvoirs ne sera pas celui de lever des impôts. Il ne faudra

donc plus s'étonner désormais de voir ces nouveaux contribuables s'acquitter avec plaisir de l'impôt sur les grands kilts, de droits d'enregistrement sur les fantômes, ou d'une taxe sur les apparitions du monstre du Loch Ness. On murmure qu'un certain ministre belge des finances envisage de prêter son concours et sa grande imagination à la jeune administration fiscale écossaise. G.K.

Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

Lorsque vous lirez cet écho, vous aurez été reprendre votre voiture chez le carrossier : les règles de priorité sur les ronds points ont changé le 1er octobre.

Dorénavant, les véhicules engagés dans un sens giratoire sont prioritaires.

La modification de la règle doit, en théorie, être d'une affligeante simplicité : chers usagers de la route, dès le 1er octobre, quand vous aborderez un rond point, le passage vous céderez courtoisement.

On a cependant préféré prévoir un régime transitoire d'un mois durant lequel la règle antérieure continue d'exister, c'est à dire que conformément à l'article 6.2. du Code de la route, les panneaux et les signaux priment la priorité de droite (comme au rond point Montgomery), alors que la nouvelle règle prévoit que les ronds points sont toujours prioritaires, raison pour laquelle on y mettra des panneaux (ce qui ne sert à rien) ... et comme il faut un mois pour mettre des panneaux partout, on a eu l'idée géniale de maintenir l'ancienne réglementation pendant un mois, là et uniquement là où il n'y a pas encore de panneau...

agaga...



Quand tout le monde aura bien compris la nouvelle règle, celle-ci s'appliquera ensuite aux camions, sans régime transitoire cette fois.

On a échappé au pire : on aurait pu prévoir qu'il fallait prendre les ronds points à l'envers. G.K.



Aux armes citoyens...

Marseille, le vieux port, 30° à l'ombre... ce pourrait être le début d'une chanson du regretté Gainsbourg.

Et pourtant, il s'agissait d'une affaire juridique sérieuse : la "Juris Cup".

Késaco? Un énième tournoi d'éloquence, un nouveau concours de plaidoiries?

Que nenni ! La Juris Cup, selon son organisateur, Maître Denis Rebuffat du barreau de Marseille, c'est "la rencontre du Droit et de la Plaisance".

Feuilletons le programme de cette septième édition : vendredi 19/9 matin : Colloque consacré au droit de la location du bateau; midi : déjeuner de travail; après-midi : à disposition en mer pour un parcours "banane" ...???

Et oui, après une matinée et un déjeuner studieux (mais fort animés), le ton du week-end est donné : avocats, magistrats, huissiers, syndics et autres juristes venus des quatre coins de l'Hexagone et des pays limitrophes sont là pour en découdre sur l'eau au cours d'une régate en trois manches (deux le samedi, une le dimanche).

Mais quel est le rapport avec le périodique de la Conférence et par repercussion avec notre Barreau bien-aimé ?

Tout simplement la participation d'une équipe bien de chez nous sous la sobre appellation "409", numéro postal d'un jeune cabinet de l'avenue Louise dont votre serviteur n'est que le modeste scribe; celle-ci composée de l'orateur fraîchement élu, du commissaire récemment non élu, de deux futurs candidats-commissaires (un à la CJB, un au Vlaams); pour l'intendance, d'un célèbre patron de restaurant du coin de la rue de l'Abbaye, et de quelques mercenaires spécialement recrutés pour l'occasion dont le moindre n'était pas la clerc d'un notaire bien connu de l'avenue Brugmann.

Après cette fastidieuse énumération, vous vous direz sans doute que jamais en peine de se faire

mousser, les avocats sus-énumérés ont dû obtenir un résultat tellement époustouflant qu'ils ne résistent pas au plaisir de vous en informer.

Et bien non, les résultats ne furent pas à la hauteur des espérances ou des ambitions du "409". Débarquant (le terme s'impose) suite à une petite annonce parue dans "Voiles et Voiliers", sur les pontons du C.N.T.L. marseillais, nous eûmes la désagréable surprise de constater que nos adversaires étaient à tout le moins méfiants et n'avaient reculé devant aucun sacrifice. Les moins lâches s'étaient, en effet, contentés de



s'adjoindre les services de l'un ou l'autre grand coureur au large à titre de skipper. D'autres, non contents de la bassesse consistant à nous opposer des Bourgnon, Peponnet et autres Mallaret, n'hésiterent pas à engager des bateaux de légende...

Pour n'en citer que quelques-uns, Seaquoia (ex "la Poste"), XXL (ex Merit), "MoonBeam" ou Il Moro di Venezia. Décevant, me direz-vous ?

Pas du tout, admirer du cœur de la flotte 87 bateaux skippés par des marins d'envergure dans le cadre magnifique de la rade sud phocéenne me laisse tout simplement sans mots.

Et le classement vous inquiétez-vous légitimement?

C'était bien là le problème; tout résidait dans l'exploit de se classer, à la barre de notre caravane des mers (Feeling 416 Q), car pour ce faire, il fallait arriver dans les trente minutes du premier (essayez donc de courir un grand prix avec un mobilhome !!).

C'est cependant avec une satisfaction non dissimulée que je puis vous confirmer que, non sans peine, nous y arrivâmes dans chacune des trois manches, et pas toujours derniers (outre les non-classés), ce qui nous valut lors de la remise des prix une superbe coupe trônant actuellement chez le "resto-man" précité et un superbe discours de notre barreur-orateur, qui, sous le coup de l'émotion (et du gros rouge) lança aux 1.200 régatiers présents un vibrant "Vive Marseille, Vive la France" qui restera dans les mémoires.

Mais qui a donc gagné me demanderez-vous ? Euh, et bien, c'est à dire que, ... enfin bref, Il Moro di Venezia, affrété par un cabinet malinois (oui vous avez bien lu, Malines en Belgique).

Et les agapes me demanderez-vous avidement ? A la hauteur de l'hospitalité française : vendredi soir, somptueux dîner de gala au non moins somptueux Palais du Pharo au son du flamenco (le barreau local fêtait

son jumelage avec celui de Valence) tandis que le samedi soir une folle soirée des équipiers, avec revue improvisée par les équipages nous privait de la majeure partie de notre sommeil réparateur et fut sans doute à l'origine, le dimanche, d'un malencontreux hissage de spi... à l'envers.

Une seule chose est certaine, nous retournerons et ne saurions trop insister pour que Bruxelles se déplace en force.

Finalement, le droit de la plaisance est un droit plaisant et pourquoi pas Sailing for Glansdorff en 1998 ?

Un Officier de Bouche retraite

Activités

Tournoi de tennis avocats - magistrats

Samedi 15 novembre 1997 à 16h

*centre sportif de la Forêt de Soignes
(rue de l'Épervier, 16 à 1640 Rhode-Saint-Genèse - tél.: 02/358.13.77).*

Nous vous y attendons tous très nombreux afin de défendre les couleurs de notre profession...Un dîner clôture en beauté cette après-midi sportive et sera servi vers 20 heures.

Les prix sont les suivants:

- tournoi: 500 FB
- dîner: 950 FB
- tournoi et dîner: 1.400 FB

Ces montants peuvent être versés sur le compte n° 630-0215121-34 de la Conférence du Jeune Barreau.

Les inscriptions se font auprès de Madame Elane Jockmans, avocat général près la Cour d'appel de Bruxelles (02/508.66.14) ou de Me Marina Lemeurier (02/648.09.50) avant le 7 novembre 1997.

Palais littéraire et artistique

Mardi 25 novembre 1997 à 20h30

*Siège de la Caisse Privée Banque - Les frères Van Gogh
par Me Michel Gout, avocat à la Cour d'appel de Paris.*

"Théo et Vincent Van Gogh... ou les frères ennemis", une conférence proposée par notre confrère parisien Me Michel Gout.

Ce dernier a déjà eu l'occasion de séduire tout le public parisien par son éloquence et sa parfaite connaissance du sujet traité.

Il y sera question du rapport à la fois conflictuel et tendre entre ces deux frères si comben énigmatiques.

Nous vous invitons à venir très nombreux ce mardi 25 novembre à 20 h 30 dans la superbe salle Breughel qui est gracieusement mise à notre disposition par la Caisse Privée (place du Champ de Mars, entrée par le 26 de la rue d'Edimbourg).

Réservation des places au secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau de 9h30 à 12h.

Tel.: 02/508.66.43

Fax: 02/508.64.53

P.A.F.: Membres: 200 FB / Non membres: 400 FB



Conférence Berryer

Le 4 décembre 1997 à 20h30

*Salle des audiences solennelles de la Cour de cassation
Palais de justice*

La joute oratoire de l'année ! Celle où le moindre faux pas est sévèrement sanctionné par un public survolté. Traditionnelle rencontre entre de jeunes orateurs de notre barreau et les secrétaires de la Conférence du stage du barreau de Paris.

Le principe est simple : un invité, trois thèmes de discours, quatre orateurs, un jury composé des secrétaires de la Conférence du Stage de Paris, un public chauffé à blanc...

Cette année, l'invité sera Monsieur René Swennen, avocat, écrivain - il a notamment écrit *Belgique Requiem* et ... farouche partisan du rattachement de la Wallonie à la France. Quant aux orateurs, surprise...

PAF:

- membres de la Conférence : 200 FB
- autres : 400 FB

Inscriptions:

Secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, Palais de Justice, place Poelaert 1000 Bruxelles - tél : 02/508 66 43 (de 9h30 à 12h)



Colloque "La distribution commerciale dans tous ses états"

Sous la direction scientifique de Me A. Claude Delcorde

18 décembre 1997 à 8h30

HOTEL PRESIDENT W.T.C.
Boulevard E. Jacqmain, 180 - 1000 Bruxelles

Programme

- 8h30 : Accueil des participants
- 9h00 : Allocution de bienvenue de M. Michel Vlies, avocat, président de la Conférence du Jeune Barreau
- 9h10 : Message de M. Alex Beckers, legal director - Business Customers Division de Belgacom
- 9h20 : Introduction, par M. A. Claude Delcorde, avocat
- 9h30 : "La concession de vente", par M. Patrick Kileste, avocat
- 10h00 : "Le contrat d'agence commerciale : entre chien et loup", par M. Didier Putzeys, avocat, assistant à l'UCL
- 10h30 : Pause-café
- 10h50 : "Le contrat de franchise", par M. Paul Crahay, avocat, chargé de cours à H.E.C.-Liège
- 11h20 : "Le mandat, la commission, le courtage et la filialisation", par M. Marc Wagemans, avocat
- 11h50 : Question-time
- 12h30 : Déjeuner
- 14h00 : "Aspects de droit international privé et d'arbitrage de la distribution commerciale", par M. Pascal Hollander, avocat
- 14h30 : "Le droit européen de la distribution et son avenir", par M. Jean Dubois, directeur honoraire de la Commission européenne
- 15h15 : "Les spécificités de la distribution commerciale en position dominante", par Mmes Martina Lamborelle, legal director Proximus, et Patricia Vanhoonacker, legal counsel Belgacom
- 15h35 : Pause-café
- 15h50 : Question-time
- 16h30 : Conclusions, par M. A. Claude Delcorde, avocat
- 17h00 : Fin des travaux

Droit d'inscription

comprenant la participation aux travaux, la pause-café, le déjeuner et l'ouvrage édité par la Conférence du Jeune Barreau

- membres de la Conférence : 6.000 FB
- non membres :
 - avocats et magistrats : 8.000 FB
 - autres : 10.000 FB
- prix spécial pour étudiants et avocats stagiaires (sans déjeuner ni livre) : 1.500 FB

Modalités pratiques & inscriptions

Inscriptions :

Toute personne désirant participer au colloque est invitée à compléter le bulletin d'inscription joint au présent périodique et à le renvoyer au plus tard le vendredi 5 décembre 1997 au secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, Palais de Justice, place Poelaert, 1000 Bruxelles ou à le faxer dans les mêmes délais au n° 02/508.64.53.

Paiements :

au crédit du compte n° 630-0215121-34 de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles en mentionnant les références « colloque distribution commerciale » et le nom de la personne inscrite

Lieu :

- HOTEL PRESIDENT W.T.C., Boulevard E. Jacqmain, 180
- parking gare du Nord
- transports en commun et accès aisé par la gare du Nord
- déjeuner sur place

Renseignements :

au secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles
Tél.: 02/508.66.43 (de 9h30 à 12h)



Activités

Rentrée solennelle de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles

Vendredi 16 janvier 1998

Halles de Schaerbeek

Comme chaque année, nous avons le plaisir de vous convier à participer aux activités de la rentrée solennelle de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles.

Dès 15 heures, en la salle des audiences solennelles de la Cour d'appel, le **Marc Fyon** présentera le discours de rentrée: "L'an prochain à Jérusalem".

Quant au banquet de la rentrée, il sera à nouveau organisé dans le cadre prestigieux des Halles de Schaerbeek (ne changeons pas une recette qui a fait le bonheur de centaines de personnes l'année dernière...), à partir de 19h30.

Conformément à la tradition, le banquet sera suivi d'une petite revue acidulée et d'une soirée dansante.

Les prix:

• Discours de rentrée: entrée gratuite

• Banquet: - avant le 15 décembre 1997:

- stagiaires en ordre de cotisation	1.950 FB.
- membres	2.750 FB.
- non membres	2.950 FB.

- après le 15 décembre 1997:

- stagiaires en ordre de cotisation	2.450 FB.
- membres	2.950 FB.
- non membres	3.150 FB.

à verser sur le compte n° 630-0215121-34 de la Conférence du Jeune Barreau.

Les inscriptions doivent se faire au secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau, Palais de Justice, Place Poelaert, à 1000 Bruxelles (tel.: 02/508.66.43 - fax: 02/508.64.53).



LARCIER

LES
CODES
LARCIER

Offre spéciale réservée aux avocats ayant moins de 10 ans de barreau :

**30 % de réduction pendant 5 ans en cas de souscription
avant le 31/12/97 à un abonnement* à un ou plusieurs
tomes des CODES LARCIER.**

**Par exemple, la collection
complete (5 tomes + tables) à
jour au 1er juillet 1997 :**

15 225 F au lieu de 21 750 F

-30%

Offre spéciale
jusqu'au 31/12/97

Commandes :

LARCIER c/o ACCÈS+ sprl
Fond Jean-Paques 4
1348 Louvain-la-Neuve
Tél. : (010) 48 25 70
Fax : (010) 48 25 19

* L'abonnement aux CODES LARCIER comprend l'édition de base, les mises à jour semestrielles et les nouvelles éditions. Celles-ci sont envoyées et facturées automatiquement dès parution. La résiliation de l'abonnement avant le 31/12/2002 entraîne la perte du droit à la réduction de 30 %.

Activités

Semaine de sports d'hiver

Du vendredi 23 janvier au dimanche 1er février 1998

Meribel-Mottaret

Du vendredi 23 janvier au dimanche 1er février 1998, la Conférence du Jeune Barreau vous invite à passer une semaine de ski à Meribel-Mottaret.

Du grand ski au cœur du plus grand domaine skiable de France et d'Europe : les "Trois Vallées" (600 kms de pistes en tous genres). Village construit en style chalet à 1 800m d'altitude, Meribel-Mottaret bénéficie d'une situation centrale dans le domaine, les pistes de Courchevel, les Menuires ou Val Thorens sont directement accessibles.

Le logement est prévu en studio 4 personnes ou deux pièces 5 personnes dans la résidence Pierre et Vacances sur les pistes, à proximité immédiate des principales remontées mécaniques et à 200 m du centre commercial.

Le prix par personne est de :

- 14.990 FB en "pleine occupation" (4 ou 5 personnes)
- 19.490 FB en "formule confort" (2 personnes en studio de 4 ou 3 en 2 pièces/5 personnes)

Il couvre :

- la location du studio ou de l'appartement
- le ski-pass Trois Vallées d'une durée de 7 jours
- le voyage en car A/R (départ vendredi 23 janvier à 19h30, retour dimanche 1er février aux environs de 8h)
- diverses activités sur place (un verre d'accueil le samedi, une présentation du domaine skiable et une descente en luge le dimanche, un tournoi de cartes le mardi, un grand rallye des neiges le mercredi, un vin chaud suivi d'une descente en groupe le jeudi)
- un dîner raclette à l'issue du rallye des neiges
- les taxes de séjour

Les familles avec enfants ne sont pas oubliées. Une garderie accueille les enfants de 3 à 5 ans et seul le voyage en car leur sera facturé (au prix de 1.500 FB), étant entendu qu'ils n'entrent pas en considération dans la détermination du taux d'occupation.

Diverses autres formules sont envisageables (réduction pour non-skieurs ou pour ceux qui désireraient skier uniquement sur le domaine de Meribel, réduction en cas d'absence de voyage en car, location de matériel de ski, pension complète ou demi-pension...), sur demande à adresser au fournisseur de la Conférence du Jeune Barreau la s.a. Gulliver Organisation, lic. A1956, rue Egide Van Ophem, 46 à 1180 Bruxelles (tél. 376.57.75 ; Fax 332.12.34 ; E-mail gulliver.organisation@skynet.be).

Une brochure d'information ainsi qu'un formulaire d'inscription vous attendent au secrétariat de la Conférence. Une facture vous sera ensuite directement adressée par la s.a. Gulliver Organisation (lic. A1956).

Date limite des inscriptions : vendredi 5 décembre 1997



Colloque "La fin du bail et son contentieux"

19 février 1998 à 8h30

*Hôtel Président W.T.C
Boulevard E. Jacqmain, 180 - 1000 Bruxelles*

Professeurs d'universités et praticiens, réunis sous la direction scientifique de Me Paul Alain Foriers, aborderont l'une des questions les moins souvent examinées en doctrine et qui donne pourtant lieu au plus grand nombre de litiges : la fin du bail et la restitution des lieux loués.

Colloque "Contrats de travail: 20ème anniversaire de la loi du 3 juillet 1978"

23 avril 1998 à 8h30

*Hôtel Président W.T.C
Boulevard E. Jacqmain, 180 - 1000 Bruxelles*

Le titre du colloque est à l'image de son programme. Sous la direction scientifique de Me Claude Wantiez, la loi relative aux contrats de travail, 20 ans après sa promulgation, fera l'objet d'un bilan approfondi.

Activités

Voyage : Le Québec... Un pays nommé hiver

Du 1er au 12 mars 1998

Mon pays, ce n'est pas un pays,
c'est l'hiver...

Gilles Vigneault



"Il faut visiter le Québec durant les deux saisons " principales " (été et hiver). Il pourra vous sembler alors avoir visité deux pays totalement différents, les saisons influant non seulement sur les paysages, mais aussi sur le mode de vie des Québécois et leur comportement " (Le Québec guide de voyage, éditions Ulysse).

Tel est le choix de la Conférence qui vous y emmènera dans le courant de la première quinzaine du mois de mars 1998.

Le choix de l'évidence parce qu'il est choix de l'exceptionnel. Est-il plus beau paysage que celui d'une immensité boisée et enneigée ? ou de chutes gelées dans un cadre d'une blancheur éclatante ?

L'hiver est l'une des deux images traditionnelles du Québec. Pourquoi s'en priver ?

Il fera froid, certes, mais le début mars annonce la remontée des températures (de -5° à 2° à Montréal et de -8° à 0° à Québec en mars et, par hypothèse, légèrement moins dans le courant de la 1ère quinzaine, soit ce qu'il faut pour nous mettre à l'abri de tout redoux) et le nombre d'heures d'ensoleillement bien plus élevé qu'à Bruxelles (et égal voire supérieur selon les régions à celui du mois d'octobre).

Quelques vêtements chauds suffiront et seul le bermuda sera franchement déconseillé.

Le programme

Le programme détaillé du voyage ainsi qu'une brochure de présentation sont à votre disposition au secrétariat de la Conférence.

dimanche 1er mars : Bruxelles - Montréal

Transfert vers Paris en car; départ par vol Air France de Paris - aéroport Charles de Gaulle; arrivée à Montréal - aéroport de Dorval; transfert vers

le centre de Montréal; installation et dîner-buffet à l'hôtel; logement au "Nouvel Hôtel" de Montréal (au coin du boulevard René-Lévesque et de la rue Saint Mathieu).

lundi 2 mars : Montréal

Visite commentée des principales curiosités de Montréal (Mont Royal, Oratoire Saint-Joseph, place d'Armes et Basilique Notre-Dame, place Jacques Cartier et Hôtel de Ville, Vieux Port...); déjeuner; suite de la visite; visite du Biodôme et ascension de la Tour de Montréal; dîner dans le Vieux-Montréal; logement au "Nouvel Hôtel" de Montréal.

mardi 3 mars : excursion à Hull et Ottawa

Excursion en car vers Ottawa et Hull; visite commentée de la colline parlementaire et du canal Rideau; visite guidée du Parlement; déjeuner au marché By d'Ottawa; transfert à Hull; point de vue sur la colline parlementaire d'Ottawa; visite guidée du musée canadien des civilisations (grande galerie et galerie du Canada); retour en car à Montréal; dîner et soirée libres; logement au "Nouvel Hôtel" de Montréal.

mercredi 4 mars : Montréal, colloque du jumelage et activités libres

Colloque du jumelage des barreaux de Bruxelles et Montréal : "La technologie au service du barreau"; déjeuner-rencontre avec nos confrères montrealais; après-midi, dîner et soirée libres; logement au "Nouvel Hôtel" de Montréal.

jeudi 5 mars : transfert et activités "neige et nature"

Transfert en car à La Tuque (Québec); installation et déjeuner au Club Odanak; repos ou activités "neige et nature" (voir encadré); dîner et soirée "trappage" au Club Odanak; logement au Club Odanak, hôtel-pourvoirie située sur le Lac Castor, en Québec (à 18 kms de La Tuque).

vendredi 6 mars : activités "neige et nature" ou excursion à Saint-Félicien

Formule A : excursion au zoo de Saint-Félicien (*)

Excursion en car de La Tuque à Saint-Félicien (région du Lac Saint Jean); déjeuner; visite du Zoo de Saint-Félicien et des sentiers de la nature; retour à La Tuque; dîner et logement à l'hôtel-pourvoirie du Club Odanak.

Formule B : club Odanak (*)

Repos ou poursuite des activités au club (matin et après-midi); déjeuner à l'hôtel-pourvoirie; dîner et logement à l'hôtel-pourvoirie du Club Odanak.

(*) Le choix de l'une ou l'autre formule n'entraîne aucun supplément de prix pour autant que 26 personnes au moins s'inscrivent pour l'excursion à Saint-Félicien (inscriptions à l'occasion des inscriptions générales)

samedi 7 mars : activités "neige et nature"

Repos ou poursuite des activités au club (matin et après-midi); déjeuner, dîner et soirée spéciale violoneux; logement à l'hôtel-pourvoirie du Club Odanak.

dimanche 8 mars : transfert, chutes Montmorency et Québec

Transfert en car vers Québec; déjeuner; visite du Parc de la Chute

Voyage : Le Québec... Un pays nommé hiver

Montmorency; transfert en car vers l'hôtel et tour commentée des principales curiosités de la Ville de Québec; installation à l'hôtel; dîner et soirée libres; logement à l'hôtel "Manoir Victoria" à Québec, à l'angle de la côte du Palais et de la rue Saint-Jean, dans le Vieux Québec, à l'intérieur de l'enceinte.

lundi 9 mars : Québec et rencontres professionnelles

Visite commentée de Québec et de ses principales curiosités (Haute et Basse Ville, visite à pied et transfert en car entre les points les plus éloignés); spectacle "Les six sièges de Québec" au Musée du Fort; déjeuner retour à l'hôtel; visite de l'Hôtel du Parlement puis du Palais de Justice; dîner chez nos confrères québécois; logement au "Manoir Victoria" à Québec.

mardi 10 mars : Québec, activités libres et dîner d'adieu

Matinée, déjeuner et début d'après-midi libres; réception à la Délégation Wallonie-Bruxelles; dîner d'adieu au "Château Frontenac"; logement au "Manoir Victoria" à Québec.

mercredi 11 mars : transfert et cabane à sucre

Transfert en car vers les Laurentides; déjeuner de "cabane à sucre" dans une cabane à sucre traditionnelle; visite et promenade en traîneau dans l'érablière; transfert en car vers l'aéroport de Dorval; retour par vol Air France de Montréal - aéroport de Dorval à Paris - aéroport Charles de Gaulle.

jeudi 12 mars : retour

Arrivée à Paris; transfert en car et retour à Bruxelles.

Le prix

Le prix est fixé de la manière suivante :

- membres en règle de cotisation : 59.500 FB
- stagiaires membres : conditions spéciales selon le nombre de participants (renseignements au secrétariat)
- supplément single : 12.500 FB (dans la limite des places disponibles)

Le prix comprend pour un voyage de 10 jours complets sur place (10 nuits au Québec et une nuit en avion lors du retour) :

- les frais de participation au colloque et aux rencontres professionnelles
- le voyage en avion, classe économique, par vol régulier Air France
- le logement avec petit-déjeuner
- tous les repas à l'exception de 4 repas libres
- les transferts et les excursions en autocar
- les visites, les excursions et les activités "neige" (voir encadré)
- l'assistance et la présence d'un guide par autocar
- les taxes et services et la TVA.

Tout est donc compris dans ce prix, sauf

- les boissons et les dépenses personnelles
- le pourboire usuel au guide et au chauffeur
- l'assurance annulation
- les 4 repas libres

Le prix est payable au crédit du compte n° 630-0295260-51 de la Conférence du Jeune Barreau selon les tranches suivantes :

- 20.000 FB lors de l'inscription
- 20.000 FB le 1er décembre
- le solde le 1er février

Dans le cadre d'un accord passé avec la Caisse Privée Banque, un prêt exceptionnel à taux réduit vous sera consenti sur demande et vous permettra de repartir votre paiement en 12 mensualités (pour tous renseignements, téléphonez au 512.23.38 ou passez à l'agence de la Caisse Privée Banque au Palais de Justice)

L'inscription est définitive dès le paiement du 1er acompte ou dès communication à la Conférence de l'accord donné par la Caisse Privée Banque quant à l'octroi du prêt

Attention, le nombre de places est limité. Elles seront attribuées par ordre d'inscriptions définitives.

Date limite des inscriptions : lundi 5 janvier 1998



Activités "neige et nature" au Club Odanak

Activités à volonté (incluses dans le prix) :

ski de fond, patin à glace, ballade (non accompagnée) en raquettes, glissade, jeux de société, jeu de quilles sur glace, ballon-balai, jeux de société.

Activités à durée limitée (incluses dans le prix) :

motoneige (1/2 journée à deux personnes par motoneige), pêche blanche (1h30), randonnée accompagnée en raquettes (initiation au trappage, 2h30), ballade en traîneau à chiens (2h à 2 personnes par traîneau), promenade en calèche sur skis (1h).

Activités en option (suppléments à régler sur place) :

tour en hydravion (15 à 20 minutes par groupe de 3 à 6 personnes) 34 \$can par personne, motoneige (1/2 journée complémentaire à deux personnes par motoneige) : 83 \$can par personne.

Agenda novembre et décembre 1997

Novembre 1997

- jeudi 13 novembre 1997: dîner des anciens présidents
- samedi 15 novembre 1997: tournoi de tennis avocats - magistrats
- mardi 25 novembre 1997: palais littéraire et artistique de Me Gout

Décembre 1997

- jeudi 4 décembre 1997: conférence Berryer
- jeudi 18 décembre 1997: recyclage "La distribution commerciale dans tous ses états"

Petites informations

Petites annonces dans

«La Conférence»

Une rubrique vous est ouverte pour l'insertion de petites annonces, que vous désiriez vendre un bureau, le mettre en location, chercher un collaborateur ou une secrétaire, vendre vos codes...

Merci de faire parvenir vos annonces dactylographiées au secrétariat de la Conférence au plus tard six semaines avant notre date de parution, soit avant le 15 juillet (numéro de septembre), le 15 septembre (numéro de novembre), le 15 novembre (numéro de janvier), le 15 janvier (numéro de mars) et le 15 mars (numéro de mai).

Prix exclusivement réservé aux avocats : 1.000 FB pour trois lignes (maximum 75 lettres, signes ou espaces).

Suggestions pour «La Conférence»

Vos suggestions sont les bienvenues. Si vous désirez traiter l'un ou l'autre sujet ou faire connaître une opinion dans le courrier des lecteurs nous serions heureux de publier votre contribution. Merci de contacter à cet égard, de préférence par courrier ou par téléfax, Me Anne KARCHER (tél. 02/648.67.77 - Fax : 02/648.77.15).

Groupements et associations

La Conférence centralise les demandes de ceux d'entre vous qui desiront se grouper ou s'associer. Si vous êtes intéressés par ce service, vous pouvez utilement prendre contact avec la vice-présidente, Me Geneviève TASSIN (tél. 02/675.30.30-Fax: 02/675.30.31)

Confrérie judiciaire de Saint-Yves - Bruxelles

La Confrérie judiciaire de Saint-Yves - qui regroupe des chrétiens de confession catholique ayant leurs occupations professionnelles au Palais de Justice de Bruxelles - a le plaisir de vous communiquer ses prochaines activités et de vous y inviter cordialement:

Eucharisties à N.D. de la Chapelle, jeudi à 12h15

Messe des défunts: 13/11/97 (bilingue, avec la Broederschap Sint-Ivo)

Eucharisties à N.D. du Sablon, jeudi à 12h15

Avent: 4/12/97, 11/12/97, 18/12/97

Reunions de l'équipe de coordination (a 13h00, apporter pique-nique, boissons sur place): 13/11/97 et 18/12/97

Lieu de recueillement du Palais de Justice (local M43 - Niv. 01 rotonde infér.)

Rencontre spirituelle tous les mardi de 13h15 à 14h00 (sauf vacances scolaires)

Personnes pouvant être contactées pour la Confrérie:

Me Mireille Bergiers (tél.: 242.27.35)

Me Jean-Marc Bajot (tél.: 285.01.00)

Me Benoit Stoquart (tél.: 537.71.86)

Cotisations

Le paiement d'une cotisation permet de participer à l'ensemble des activités de la Conférence et de bénéficier, pour la plupart d'entre elles, de prix réduits. En outre seuls les membres effectifs en règle de cotisation sont admis à participer aux élections en fin d'année.

Pour l'année judiciaire 1997-1998, les cotisations sont les suivantes :

membres effectifs :

- avocats stagiaires : 500 FB
- avocats inscrits au tableau :
 - moins de 10 ans de barre : 1.900 FB
 - 10 ans de barre et plus : 2.900 FB

membres affiliés :

- conjoints non avocats de membres effectifs :
 - conjoints non avocats d'avocats stagiaires : 500 FB
 - conjoints non avocats d'avocats inscrits au tableau : 1.900 FB
 - membres de la communauté judiciaire : 3.400 FB
 - autres sympathisants : 3.900 FB
- A verser au compte n° 630-0215121 34

L'Union Royale des Juges de Paix et de Police

nous signale qu'elle organise,

le 12 décembre 1997,

**un colloque consacré à la
Copropropriété devant le Juge de Paix**

qui se tiendra dans la salle solennelle de la
Cour d'Appel du Palais de Justice de Bruxelles.

Les inscriptions se font auprès de la Justice de paix du 2ème canton,
Palais de Justice de Bruxelles, Place Poelaert (1000 Bruxelles),
avant le 1er décembre 1997.

Les frais de participation (colloque et actes)
s'élèvent à 2.500 FB, à verser au compte 630-0233289-63,
avec la mention "Colloquium 12.12.97".

Le programme est le suivant :

9h30	Rendez-vous	12h	question-time
9h45	Allocution d'accueil de me Verrycken, Présidente de l'URJPP	12h30	Lunch
10h	Quand peut-on s'adresser au Juge de paix ? par J. Malaise et E. De Frésart	13h45	Le syndic provisoire, la clause d'arbitrage et l'emploi des langues par E. Verryck et R. Verbeke
11h	Pause	14h15	Procédure, par P. Heurterre et R. Verbeke
11h15	Les organes de l'association des copropriétaires et leurs compétences par G. De Palmenaeere	15h15	Pause
		15h30	Question-time
		16h	Allocution de clôture de Madame Verrycken

Service de placement des stagiaires

La Conférence du Jeune Barreau
rappelle qu'elle organise un service
de placement des stagiaires.

Vous pouvez adresser vos demandes et
vos offres de stage de préférence
par courrier ou fax à
Me Pierre WINAND
(tél. : 02/640.59.26 -
Fax : 02/640.10.34).

A VENDRE / A LOUER

**Prestigieux hôtel
de maître (1912)**

situé avenue Rogier 240
à 1030 Bruxelles.

Excellent état. 700 m², aménagement
professionnel, possibilité de partition
professionnel/privé. Environnement
calme, facilités de parking, jardin.
Libre décembre 1997. Contacter Marise
Deraedemaeker, visite sur rendez-vous
au 02/247 17 .21

Cabinet d'avocats

recherche

collaborateur interne

ayant un ou deux ans d'activité
professionnelle au barreau et désireux de
travailler dans le domaine de la propriété
intellectuelle, du droit des médias et du
droit commercial belge et européen.

Les candidats intéressés peuvent
contacter Me Doutrelepon au 548.97.70.

A louer 2 bureaux

Infrastructure complète

Avenue Louise
(proximité Bois de la Cambre)
Renseignements : 644.14.44

Envoi du Périodique

La Conférence du Jeune Barreau signale
que le fichier des destinataires du
périodique a été complètement remanié.

Si vous décelez un erreur dans vos
coordonnées ou constatez que vous
ne le recevez pas malgré tous nos efforts,
soyez gentils de nous le dire au plus vite
(02/508.66.43)

Agenda des fournisseurs et services spécialisés

LOGICIELS SPÉCIALISÉS

**AISE
CENTER**

MEMLEX
(AVOCATS)

DOS • NOVELL • WINDOWS • OS/2

Rue de Taillis-Pré, 36
6200 Châtelineau
Tél. : 071/38 90 05 • Fax : 071/38 09 07

**CICERO
LawPack**

N°1 des logiciels pour avocats

«Voir annonce page 25»

INFORMA Europe
Lovegemstraat 8 • 1861 Wolvertem
N° vert : 0800 91 080
Fax : 02/272 03 85

LEXel



Les logiciels d'administration
pour les avocats et les notaires
Pyramide 36
60c Avenue de la Pyramide • 1050 Bruxelles
Tél. : 02/512 13 83

FOURNITURES DE BUREAUX

**DICTEE
CENTER**

R. Sakellario



Appareils de dictée • Plastification • Fax • Copieurs

88a Chaussée de Charleroi
1060 Bruxelles
Tél. : 02/538 47 65 • Fax : 02/534 10 74

Landy Communication & Informatique

PC, hard & soft, GSM, Fax, Copieurs

AGENT AGRÉÉ *proximus*

SERVICE APRES VENTE VIP

Tel. : 02/269 43 15 • Fax : 02/269 41 03

S.A. ODENDHAL

65b Rue de la Régence
1000 Bruxelles
Tél. : 02/512 13 83 • Fax : 02/511 42 93

DOCUMENTS EXCHANGE



**Hays Document
Exchange**

3 Place Thomas Balis • 1160 Bruxelles
Tel. : 02/660 21 21 • Fax : 02/660 22 33

DETECTIVES



Détectives Privés Agréés

B.D.R.I. S.A.

Avenue de l'Hippodrome 122 • 1050 Bruxelles
Tel. : 02/647 47 81 • Fax : 02/647 99 71

ARCHIVAGE

**Hays Information
Management**

32 Rue Picard • 1080 Bruxelles
Tél. : 02/427 71 23 • Fax : 02/420 66 86

RESTAURANTS

*La Cuisine
au Beurre*



2a Rue du Faucon
1000 Bruxelles
Tél. : 02/502 19 81

TRAITEURS

**LES FRERES
DEBEKKER**

95 Rue Charles Degroux
1040 Bruxelles
Tel. : 02/736 00 40 • Fax : 02/736 67 00

TRADUCTEURS JURÉS

Alias
Langues

CompuServe 101661,2777

101 Bld Saint-Michel • 1040 Bruxelles
Tél. : 02/735 55 95 • Fax : 02/733 67 28
Modem : 02/732 00 67



46 Rue de l'Épave (PI) Brussels
1000 Bruxelles
Tél. : 02/511 10 10

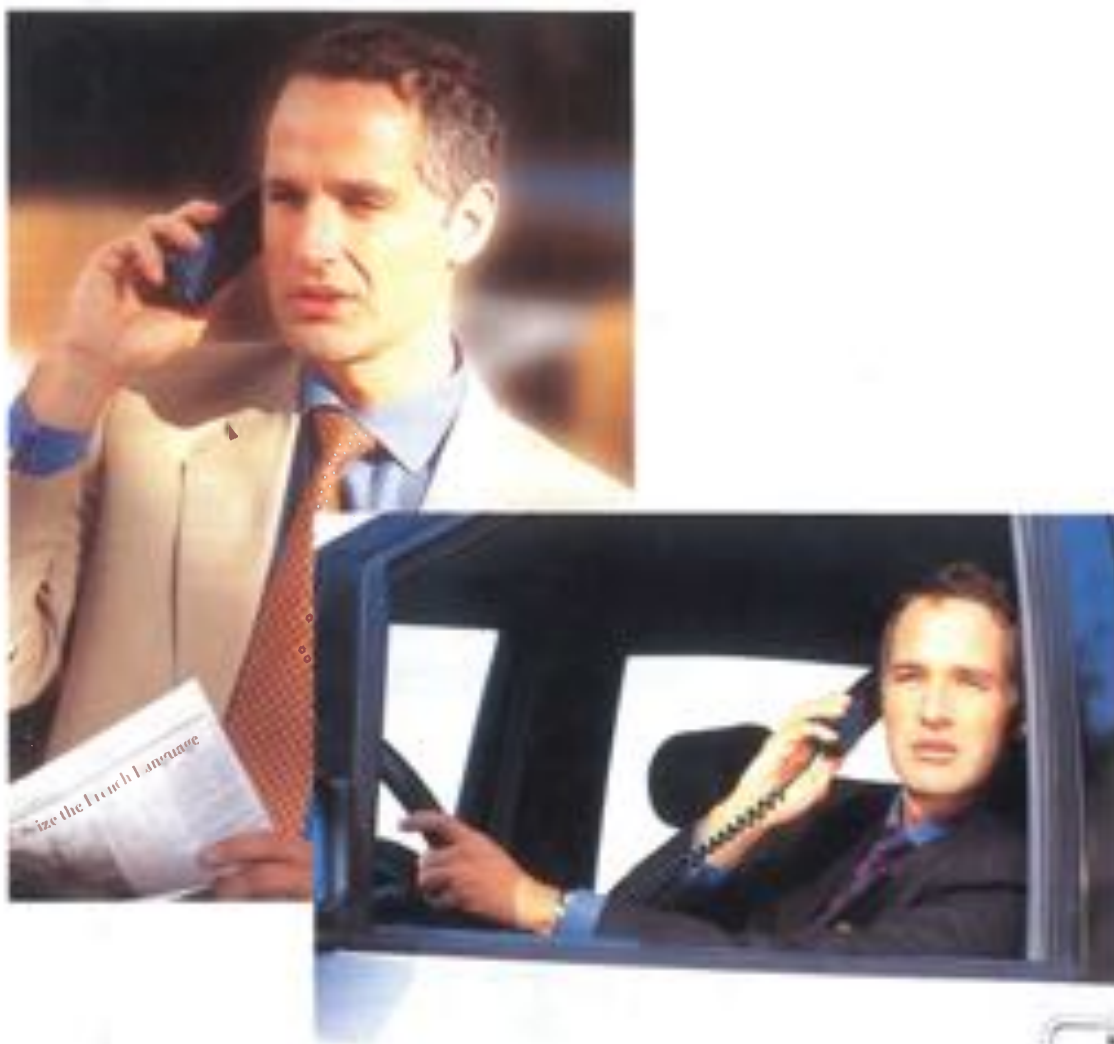
Gastronomical Events
ALL ONE
02/347 11 83
r.v. o. s. qu. p.m.

101 Rue des Capucines
1050 Bruxelles
Fax : 02/511 10 10

Attica

EXPERTISE IN
LEGAL AFFAIRS

Jean-Luc Demolder
1000 Brussels
Tel. : 02/427 71 23 • Fax : 02/420 66 86



*Deux GSM, deux cartes SIM,
un seul numéro.
La vie est tellement plus facile avec ProxiDuo.*

Quand on devient Proximus, c'est bien sûr avant tout pour devenir mobile. Mais lorsque l'on a deux appareils - par exemple un GSM dans la voiture et un autre dans la poche - c'est pour plus de facilité. Avec l'option ProxiDuo, ça devient aussi simple que un et un font deux. Vous avez deux cartes SIM avec un seul numéro. C'est vous qui déterminez le GSM sur lequel les appels arrivent. C'est ça, le confort ProxiDuo. Chaque mois, vous ne recevez qu'une seule facture. Pour 995 francs de frais d'activation et 242 francs par mois, vous avez deux cartes SIM

et l'accès sans restriction à tous les services Proximus. Bref, la vie autrement plus facile et la certitude d'être toujours joignable. Quand vous le voulez.

Pour plus de renseignements rendez-vous chez un agent agréé Proximus, dans un point de vente Belgacom ou appelez gratuitement le

0800-13012.
GRATUIT

Proximus nous rapproche tous.

